

Kelou Ploubêr

N°85
Mai 2017



Amicale laïque



Le Léguer à Kerguiniou



La chapelle de Kerfons





Le 31 mars dernier, le conseil municipal a adopté le budget 2017. Un budget toujours aussi contraint avec une nouvelle baisse des dotations et cette année une annuité de 63 000 euros d'emprunt pour la ZAC (zone d'aménagement concertée). En effet, le budget de la ZAC dans l'incapacité d'être à l'équilibre, c'est le budget général qui devra supporter cette charge ce qui diminuera d'autant notre capacité d'investissement pour la commune. Toutefois une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous a permis le virement de 542 300 euros à la section d'investissement.

Cette année de nombreux projets communaux sont prévus, dont certains sont déjà achevés. C'est le cas au CAREC, où les tables actuelles montrant des signes de fatigue ont été remplacées. Un nouvel agencement plus fonctionnel a été réalisé dans le local de la plonge et un vidéo projecteur avec grand écran a été installé.

Nous verrons la concrétisation du projet de la RD 11 rue Joseph Lesbleiz. Suite à la consultation, c'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue pour la réalisation de ce chantier dont le démarrage est prévu prochainement et devrait durer 4 mois. Cet aménagement permettra la continuité des déplacements doux jusqu'à Lannion, la sécurisation de la sortie du chemin du moulin de Kéranroux et la réalisation d'un bassin de temporisation des eaux pluviales dans l'ancienne carrière du vieux tonneau. A la cuisine scolaire, le matériel de cuisson datant des années 80 nécessitait des réparations trop coûteuses, nous avons donc choisi de le remplacer. Ces travaux seront réalisés durant l'été. Il sera également procédé à la mise aux normes du réseau de gaz de la cuisine et au branchement du gaz de ville.

Comme l'an dernier, nous poursuivons notre programme de réfection de la voirie rurale.

Le printemps est là et avec lui la végétation qui renaît. Pour cela le personnel du service technique travaille à l'entretien des espaces verts. Pour embellir notre commune nous avons entrepris la création de nouveaux espaces fleuris, que je vous invite à venir découvrir. Le pôle St Louis a vu l'aménagement d'un jardin fleuri au pied du mur. La fontaine de la mairie montrant de nombreux dysfonctionnements a été remplacée par un espace végétal. Et pour finir les espaces verts du monument aux morts place de la mairie et au cimetière sont en cours de réaménagement.

Dans le lotissement communal François Le Guillou, la construction par le bailleur Armorique Habitat a démarré au mois de mars dernier. Ces logements, s'ajouteront à ceux du bailleur BSB, en cours de réalisation. Toujours dans la ZAC, la commercialisation des 18 lots libres de constructeur, du lotissement conçu par le promoteur Terra Développement a débuté en ce mois de mai. Toutes ces réalisations permettront d'accueillir des nouveaux résidents dans notre commune.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, l'enquête publique aura lieu du 9 mai au 9 juin.

La belle saison arrive et je vous souhaite de pouvoir en profiter pleinement.

D'an 31 a viz Meurzh oa bet votet kelligsteuñv pe budjed 2017 ar gumun. Start eo bepred gant an arc'hant roet gant ar Stad war an digresk adarre hag er bloaz-mañ ur baeadenn vloaz a 63 000 euro ewit amprestadenn ar ZAC. E gwirionez, peogwir n'haller ket kempouezañ kelligsteuñv ar ZAC, e vo ret d'ar garg-se bezañ douget gant ar budjed jerenal, pezh a zigresko hon barregezh da bostañ arc'hant ewit ar gumun. A drugarez d'ur vestroniezh vat eus dispignoù ar mont en dro koulskoude, meump gallet treuzdougen 542 000 euros war rann ar postadurioù.

Ewit bloaz meump savet kalz a raktresoù newez ha darn anezhe echu dija. Gwir eo ewit taolioù ar c'h/Carec a oa arri skuizh hag a zo bet ramplaset. Prenet eo bet ivez ur videobanner gant ur skramm bras ha kenurzhiet eo bet sal ar skotañ listri.

Dont a raio da wir raktres an RD11, straed Joeph Lasbleiz. Goude bezañ en em guzulier, Embregerezh Eurovia an hini eo a zo bet dibabet ewit ober ar chanter-se tost da vezañ lañset a-benn nebeut hag a bado e-pad 4 miz. Gant ar c'hempennadur-se e c'hall bezañ astennet ar mont-dont aezet betek Lannuon. Suroc'h vo mont er-maes eus hent Milin Keranrouz ha graet vo ur stank e-barzh mengleuz gozh ar « Vieux tonneau » ewit herzel an dour glav da ruilhal. Ewit pezh a sell kegin ar skol, e oa arri kozh an ostilhoù da boac'hañ ar boued ha dibabet meump cheñch anezhe, keroc'h nije kousket klask reparañ anezhe. Graet vo al labour-mañ e-kerzh an hañv. Staliet vo ivez hervez ar reoladoù rouedad ar gaz er gegin ha skourradur ar gaz kêr.

Hag evel warlene e vo dalc'het da wellaat rouedad an hentchoù war ar maez.

Arri eo an newez-hañv hag emañ an natur o tihuniñ. Emañ implijidi ar servijoù teknikel oc'h ober war dro an tachennoù-glas. Ewit kaeraat hon c'humun zo bet savet tachennoù fleur newez a bedan ac'hanoc'h da dont da welet anezhe. War vord moger Kreizenn Sant-Loeiz zo bet graet ur jardin bleuniek. Dre ma veze kudennoù gant ar feunteun tost d'an ti-kêr, eo bet ramplaset gant un dachenn leton. Hag ewit echuiñ, e vo adwraet tachenn c'hlas monumant ar re varv war blasenn an Ti-Kêr.

Lañset eo bet ar sevel-tiez e-barzh lotisamant François Le Guillou gant Armorique Habitat. Dont a refont da glokaat pezh emañ BSB oc'h ober bremañ. Bepred e-barzh ar ZAC, eo krog er miz-mañ kenwerzheladur 18 lodenn hep saver ijinet gant Terra Developments. Gant an holl raktresoù hag annezioù newez-se, a zeuio muioc'h a dud da chom e-barzh hon c'humun.

Dalc'het vo an enklask publik ewit pezh a sell ar PLU deus an 9 a viz Mae betek an 9 a viz Ewen. E stern danzeadur ar PLU.

Emañ an amzer vad o tont ha souetiñ a ran deoc'h da brofitañ deus ar c'houlz-se.

Le maire

Brigitte Gourhant

ÉDITORIAL

DOSSIER

Compte Administratif 2016	1
Budget primitif	2 et 3
Frelon asiatique	4
Comité intercommunale d'entraide	4
"Les Jardins de Ploubezre"	5
Recensement	5
Toiture de l'église	6
Logements sociaux	6
Carec	6

VIE DE LA COMMUNE

Civisme	7
Départ de Laetitia Cormillot	7

Bibliothèque	8
Borne électrique	8
Centre aéré	9
Chapelle de Kerfons	9
Ecole maternelle	9
Restaurant scolaire	10
Remplacement de la fontaine	10
Doyenne Marie Louise Le Bris	11
Le Jardin Arc-en-ciel	11
Recette de saison	11
Concours de fleurissement	12

ASSOCIATIONS

Amicale laïque - US Ploubezre	13
Ruche artistique - Foot en salle	

Trégor Hanball	14
ASELP - Les anciens combattants	15
Les amis de Kerfons - Souvenir Français	16

MOT DE L'OPPOSITION CONSEILS MUNICIPAUX 17 18 à 27

Directeur de la publication : Brigitte Gourhant, Maire
 Responsable de la rédaction : Louis Jégou
 conseiller délégué à la Communication
 Comité de rédaction :
 Françoise Allain, Virginie Chauvel,
 Catherine Goaziou, Louis Jégou,
 Gabrielle Perrin, Armèle Robin-Diot,
 Marie-Odile Rolland, Les associations de Ploubezre.
 Crédit photos : Daniel Giraudon, Les associations de Ploubezre, Armèle R.D.,
 François Vanghent

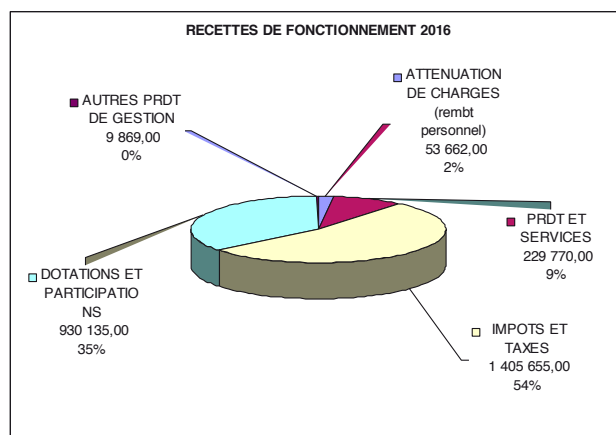
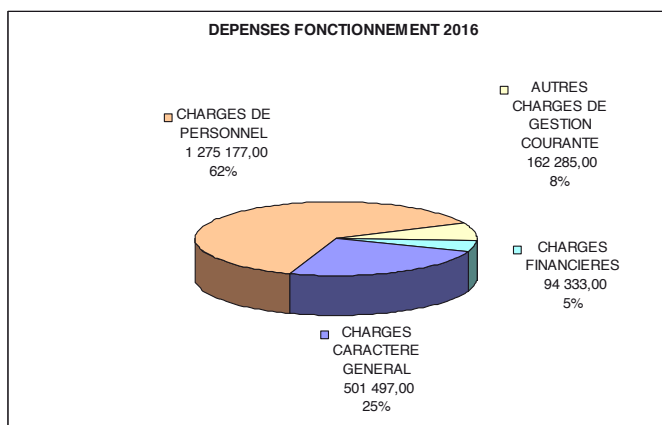
Compte Administratif 2016

1) Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 s'élevaient à 2 064 551 €, les recettes à 3 692 305 €, ce qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 953 127 €, dont 709 000 € seront portés à la section d'investissement du budget 2017, et le solde d'un montant de 243 427 € abondera la section de fonctionnement 2017.

Dépenses de fonctionnement		
Charges caractère général	501 497,00	24,29%
Charges de personnel	1 275 176,00	61,77%
Autres charges de gestion courante	162 285,00	7,86%
Charges financières	94 333,00	4,57%
Charges exceptionnelles	2032,00	0,10%
Opérations d'ordre entre section	29 226,22	1,42%
	2 064 551,00	100,00%

Recettes de fonctionnement		
Atténuation de charges (rembt personnel)	53 662,00	1,99%
Prdt et services	229 770,00	8,53%
Impôts et taxes	1 405 655,00	52,21%
Dotations et participations	930 135,00	34,55%
Autres prdt de gestion	9 869,00	0,37%
Produits exceptionnels	3 816,00	0,14%
Opérations d'ordre entre section	59 397,00	2,21%
	2 692 304,00	100,00%



2) Section INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement s'élevaient à : 754 280 € auquel s'ajoute le déficit reporté de 2015 pour un montant 750 804 €.

Remboursement emprunts : 274 550 €

Dépenses immobilisations corporelles : 145 550 € dont :

- Matériel et outillage pour espaces verts et services techniques : 62 055 €
- Matériel de transport caisson ampliroll : 28 350 €
- Matériel de bureau et informatique : 49 620 €
- Divers immobilisation : 5 525 €

Travaux en cours : 271 840 € dont :

- Travaux divers bâtiments : 19 465 €
- Aménagement maison du Vieux Tonneau : 12 205 €
- Toiture église 2^{ème} tranche: 30 213 €
- Travaux accessibilité bibliothèque CAREC : 168 007 €
- Etude réaménagement pôle St Louis : 1 592 €
- Voirie rurale : 24 313 €
- Voirie urbaine : 15 180 €
- Etude Réaménagement RD11 : 865 €

Travaux en régie : 49 347 €

Plus value sur cession : 10 250 €

Toutes ces dépenses ont été réalisées avec les recettes suivantes pour un montant de 1 193 353 €.

- Emprunt : 500 000 €,
- FCTVA : 112 848 €
- Excédent de fonctionnement 2015 : 480 000 €
- Subvention d'investissement : 56 725 €
- Amortissement : 18 976 €
- Taxe aménagement : 14 553 €
- Plus value sur cession : 10 250 €

En résulte, un déficit reporté d'investissement sur 2017 de 311 730 €.

Budget primitif 2017

1) Les dotations de l'état :

Les dotations de l'état n'étant pas notifiées, lors de l'élaboration de notre budget, nous avons établi notre budget avec une baisse estimée à - 4.60% soit 23 600 €.

2) Impôts et taxes :

Les taux d'imposition restent inchangés, soit

Taxe habitation : 20.69%

Taxe sur le foncier bâti : 23.15%

Taxe sur le foncier non bâti : 83.34%

Les recettes fiscales sont en hausse de + 21 900 €, due à l'augmentation de la base d'imposition de + 1% par rapport à 2016 (loi de finances 2016).

Légère baisse de l'attribution de compensation versée par LTC, due au transfert du RPAM pour un montant de 4 292 € et le coût de l'école de musique en année pleine soit 9 760 € (Remboursement par LTC d'un loyer de 2 310 € pour mise à disposition d'un local pour enseignement de la musique).

3) Budget 2017 :

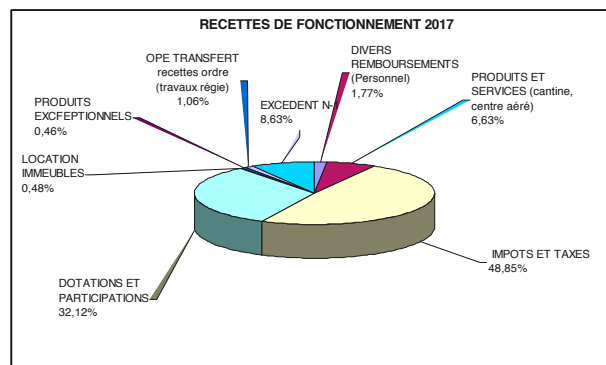
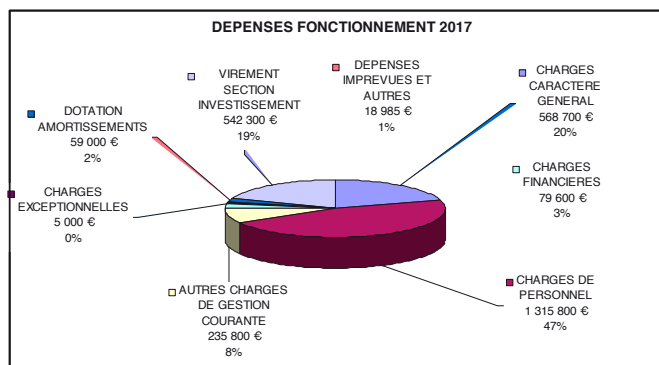
1. Fonctionnement

Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 825 185 €. Ce budget permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 542 300 €.

Les dépenses réelles sont en hausse par rapport au budget 2016 de 0.79% et les recettes réelles en hausse de 0.42%.

Dépenses de fonctionnement		
Charges caractère général	568 700 €	20,13%
Charges de personnel	1 315 800 €	46,57%
Autres charges de gestion courante	235 800 €	8,35%
Charges financières	79 600 €	2,82%
Charges exceptionnelles	5 000 €	0,18%
Dépenses imprévues et autres	18 985 €	0,67%
Dotation amortissements	59 000 €	2,09%
Virement section investissement	542 300 €	19,20%
	2 825 185 €	100,00%

Recettes de fonctionnement		
Divers remboursements (personnel)	50 000 €	1,77%
Produits et services (cantine, centre aéré)	187 300 €	6,63%
Impôts et taxes	1 380 167 €	48,85%
Dotations et participations	907 321 €	32,12%
Location immeubles	13 500 €	0,48%
Produits financiers	20 €	0,00%
Produits exceptionnels	13 000 €	0,46%
OPE TRANSFERT recettes ordre (travaux régie)	30 000 €	1,06%
Excédent n-1	243 877 €	8,63%
	2 825 185 €	100,00%



Ce que nous devons retenir :

- Les charges de personnel représentent 47% des dépenses de fonctionnement.
- Nous dégageons un virement de 542 300 € vers la section d'investissement.
- Les impôts et taxes représentent en recettes 49% de notre budget et les dotations 32%.
- Notre budget est financé en quasi-totalité par nos impôts et les dotations.

2. Investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 2 170 390 €.

Les dépenses : mesures nouvelles 2017, s'élèvent à 1 505 462 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2016 : 353 198 € et le déficit 2016 : 311 703 €.

Les recettes mesures nouvelles s'élèvent à 2 102 990 €, auxquelles s'ajoutent les recettes à reporter 2016, pour un montant de 67 400 €.

Les dépenses mesures nouvelles 2017 se décomposent :

Subventions d'équipements : 19 211 €

Dépenses immobilisations corporelles 200 250 €

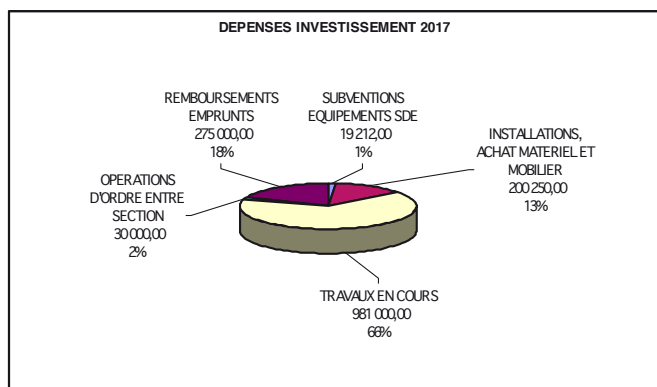
- Installations générales : 10 000 €
- Achat terrain (portage LTC terrain Le Quéré) : 80 000 €
- Matériel outillage services tech. et espaces verts : 20 000 €
- Autres installations matériel et outillage techniques : 30 250 €
- Matériel informatique : 15 000 €
- Mobilier (tables CAREC, jeux extérieurs) : 35 000 €
- Autres immobilisations corporelles : 10 000 €

Travaux en cours 981 000 €

- Divers bâtiments (cuisine école) : 50 000 €
- Rénovation chapelle de Kerfons : 79 000 €
- Réaménagement Ecole ST Louis (études) : 10 000 €
- Aménagement RD11 : 600 000 €
- Travaux accessibilité (mairie+voirie) : 12 500 €
- Voirie rurale 2016 : 145 000 € (+153 000 € report 2016)
- Voirie urbaine : 50 000 € (+20 000 € report 2016)
- Travaux CAREC : 34 500 €

Travaux en régie 30 000 €

Remboursement Emprunt 275 000 €



Les recettes de la section d'investissement sont constituées par :
Virement de la section de fonctionnement 2017 : 542 300 €

Taxe aménagement : 14 000 €

FCTVA : 64 000 €

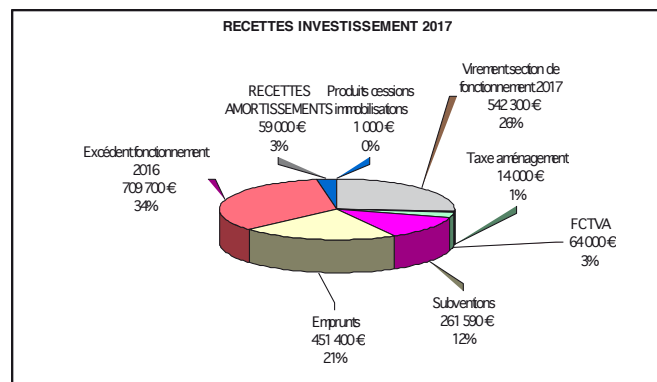
Subventions : 261 590 €

Emprunts : 451 400 €

Excédent fonctionnement 2016 : 709 700 €

Recettes d'amortissements : 59 000 €

Produits cessions immobilisations : 1 000 €



3. Commentaires

Une bonne maîtrise de nos dépenses 2016, (- 6% par rapport à 2015), nous a permis de pallier à la baisse de nos dotations (- 8% par rapport à 2015), et de dégager un résultat excédentaire de 953 127 €, dont 243 427 € abondera la section de fonctionnement 2017 et comme prévu au budget 2016, 709 700 € sera versé au budget investissement 2017.

L'excédent de 2016 en section de fonctionnement, nous aide à pallier à la nouvelle baisse des dotations environ 23 000 € et de faire face à l'annuité d'emprunt de la ZAC pour un montant de 63 000 €, sans avoir recours à une hausse d'impôts. Malgré les nouvelles charges qui pèsent sur le budget 2017, nous sommes en capacité de virer à la section d'investissement un montant de 542 300 € (Pour mémoire, en 2013 le virement à la section d'investissement était de 646 000 €, en 2014 : 470 000 €, en 2015 : 480 000 €, en 2016 : 709 000 €).

En 2017, le recours à l'emprunt représentera 21% des recettes d'investissement.

4. Les Budgets annexes

- Budget primitif 2017 de l'eau

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 444 490 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 304 642 €

- Budget primitif 2017 Opérations Funéraires

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 4 200 €

- Budget primitif 2017 de la Zone d'Aménagement Concertée

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 809 952 € avec une subvention de 63 000 € versée par le budget communal, pour rembourser l'emprunt de la ZAC

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 398 200 €

- Budget primitif 2017 du Pôle Médical

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 76 250 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 171 228 €

Frelon asiatique

Le frelon asiatique a été introduit en France en 2004. Depuis, il envahit tout le territoire, y compris les communes situées au nord de la Loire qui subissent les dégâts liés à leur présence très nombreuse. Les dégâts se situent notamment sur les ruchers, car ces frelons mangent les abeilles domestiques, et affaiblissent les ruches.

J'ai trouvé un nid. Quelle est la marche à suivre ?

Au printemps, il s'agira de nids primaires. Ils peuvent être presque n'importe où et ont, au maximum, la taille d'une pomme suspendue. Ensuite, apparaîtront les **nids secondaires**, plus gros. Ils se situent principalement dans les arbres, mais aussi dans les garages, les hangars, en hauteur.

Si vous trouvez un nid, adressez-vous immédiatement à votre mairie. Le référent communal se rendra sur place et s'assurera qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique actif. Il remplira une fiche d'intervention et fera intervenir une entreprise spécialisée dans les plus brefs délais. La commune prendra en charge toute destruction sur le domaine public. Pour les propriétés privées, avec l'accord du propriétaire,

la commune fera intervenir une entreprise spécialisée. La facture sera partagée entre LTC, la commune de Ploubezre et le propriétaire.

Dois-je piéger ?

Il est recommandé de réserver le piégeage aux apiculteurs, autour des ruchers. En effet, il n'existe pas pour l'instant de piège sélectif et un piège bouteille classique piègera de nombreux insectes, notre frelon européen, et peu de frelons asiatiques. De plus, au printemps, il existe une concurrence entre les jeunes reines, et il n'est pas démontré que piéger 5 reines conduit effectivement à éviter 5 nids. Et en période de fin d'été, les nids sont tellement gros que le piégeage de quelques dizaines d'individus n'affaiblit malheureusement pas les nids.

Contact mairie : 02 96 47 15 51



Le comité intercommunal d'entraide

Le comité intercommunal d'entraide de Lannion créé en 1977 est une structure associative à but non lucratif (statuts loi 1901). Il a pour mission de proposer des services favorisant le maintien à domicile. Un service de soins à domicile a été intégré à l'association dès 1980.

L'association intervient à Lannion, Caouënnec, Rospez, Ploulec'h et Ploubezre.

Plusieurs services à la personne sont proposés par le comité :

- 1) Un service d'aides et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D)
- 2) Un service de Soins à domicile (S.S.I.A.D)
- 3) Le service mandataire

1) un service d'aides et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D). (prestataires de service)

Les aides à domicile sont là pour apporter de l'aide dans la réalisation de tâches quotidiennes (travaux ménagers, courses, démarches administratives), elles sont compétentes pour tout ce qui est, aide à la personne (pour la préparation des repas et l'aide à la prise des repas, l'aide au lever/coucher et aide à la toilette dans le cadre de toilette non médicalisée).

Elles sont aussi là pour faire face à des difficultés ponctuelles liées à des accidents de la vie (maladie, retour d'hospitalisation, fractures...) et leur passage est également l'occasion de maintenir un lien social et éviter la solitude parfois. Le personnel est formé (gestes et postures/formation à la toilette). Le service intervient 7 jours/7.

2) Un service de soins à domicile (S.S.I.A.D) :

Le service est composé d'aides-soignantes et d'infirmières salariées. Sa capacité est limitée à 61 places, dont 3 pour des personnes handicapées de moins de 60 ans. Elles interviennent sur prescription médicale, pour assurer les soins d'hygiène et les soins infirmiers. Leurs interventions peuvent être coordonnées avec le service d'aide à domicile, soit elles travaillent en binôme pour améliorer le confort dans

la prise en charge de personnes très dépendantes ou alors au contraire, elles font des passages en décalés, pour multiplier les passages chez une même personne et ainsi permettre le maintien à domicile malgré une « grande dépendance ». Le constat du comité ces dernières années est que la moyenne d'âge des personnes continue de progresser. Le service passe chez les bénéficiaires, entre 8h/12h et entre 17h/20h.

3) Le service mandataire :

C'est un service qui gère l'administratif (contrat déclaration Ursaff) pour un particulier directement employeur de l'aide à domicile de son choix et qui n'est pas salariée du comité d'entraide. Ce service diminue, car il a l'inconvénient de ne pas permettre aussi bien la coordination entre différents intervenants à domicile, et rend l'employée plus isolée dans son travail.

Le personnel administratif du comité est là pour soutenir les familles et les personnes dans les démarches administratives (dossier de financement, répartition des interventions...) et permettre une meilleure coordination possible.

Des regroupements de services, dans le cadre de la réforme départementale, sont en train de se faire. L'aide au maintien à domicile est un secteur qui s'est beaucoup développé ces dernières années et qui est en pleine restructuration. Avoir des intervenants formés et coordonnés entre soins et aide à domicile est un atout. Les élus suivent avec attention ces évolutions, les usagers ou les bénéficiaires de ces services sont aussi pleinement acteurs de ces évolutions par leur choix.



02 96 46 43 16

Espace Administratif et Social de
Kermaria
11, boulevard Louis Guilloux
22300 Lannion



6 Ter, Rue des Portes Plouais 22 400 LAMBALLE
Tel. 02 96 307 837

www.terradeveloppement.fr



PLOUBEZRE

« Les Jardins de Ploubezre »

AMÉNAGEUR LOTISSEUR

18 TERRAINS À BÂTIR de 375 à 662 m²



A

PROXIMITÉ :

- 400 m de la Mairie
- 2500 m de la Gare
- 3500 m du centre de Lannion

Une situation et une orientation idéales

Dans un environnement verdoyant et situé à 400mètres du centre de Ploubezre, « Les Jardins de Ploubezre » présente une situation idéale pour un cadre de vie agréable.



Chaque lot est pensé afin de maximiser l'ensoleillement de votre future maison et de votre jardin.

Branchements eaux usées et pluviales, eau potable, téléphone, électricité, gaz...autant d'équipement qui permettent à chaque lot d'accueillir votre projet.

Commercialisation des 18 lots vendus à partir de 34 900 €.

Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **attestation de recensement**. Munissez vous de votre pièce d'identité et du livret de famille.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



C'est le printemps, remettez-vous en selle !



Quoi de mieux que de profiter des services de proximité, des écoles et des activités sportives en vélo ? Mais où attacher votre monture ?

Depuis février, cette question trouve une réponse évidente puisque 10 supports à vélo ont été installés à proximité des endroits fréquentés de la commune : la mairie, le Carec, les écoles, la poste, le pôle médical, et la salle de sports. Un argument de plus pour laisser votre voiture au garage et utiliser le vélo !

Fin des travaux sur la toiture de l'église Saint Pierre

La première phase de travaux a été réalisée en 2015-2016 pour un coût de 171 019 € TTC : traitement et réfection des charpentes, mise en sécurité des cheminements sous combles, réfection de la toiture proprement dite et aménagement d'aérations / ventilations, allant du clocher au chœur.



La seconde tranche : travaux sur la charpente et accessibilité des combles, réfection de la toiture et du réseau eaux pluviales ont été réalisés en 2016-2017 pour un montant total de 129 121 € Euros TTC.

A ces montants à la charge de la commune, il faut déduire les subventions : 24 000 € du Conseil Départemental et 46 812 € de la DETR, il resterait à percevoir de la DETR une somme de 21 735 €, ainsi que le FCTVA (récupération de la TVA) 46 800 €. Restera à la charge de la commune 160 770 €.

Ces travaux de restauration importants assurent à notre commune une tranquillité pour plusieurs dizaines d'années. Dans les prochaines semaines, nous verrons également la remise en place des vitraux qui sont en cours de réparation par Pauline Le Goïc Atelier "Armorique Vitrail" à Ploubezre et par Julien Lannou de Pontrioux suite aux dégradations commises en 2015,

Logements sociaux

Depuis la fin du mois de mars, les travaux de construction des logements sociaux, par Armorique Habitat ont commencé sur le terrain de la ZAC rue François Guillou, face à Intermarché.

Ce lotissement de 9 logements, composé de 3 logements T3 duplex dont 2 avec garage, 3 logements type T3 plain, pied et de 3 logements T4 avec garage, permettront de réduire le déficit de la commune en logements sociaux. Les travaux devraient être achevés au printemps 2018.



INTEGRATION NORD-EST DEPUIS INTERMARCHÉ



Carec, du nouveau mobilier et matériel



Suite aux travaux de mise aux normes du CAREC en 2016, il était devenu nécessaire de remplacer le mobilier. C'est chose faite, avec le remplacement des 100 tables devenues obsolètes par des tables de 6 personnes plus maniables. La machine à laver la vaisselle qui posait régulièrement des problèmes de pannes a été changée ainsi que les placards à vaisselle en bois remplacés par des armoires en inox plus facile d'entretien et conforme aux normes d'hygiène. L'ensemble pour un coût de 16 540 €.

Vie de la commune / Buhez ar gumun

Civisme

Devinette

- Que trouve-t-on qui pousse le long de nos routes et qui n'est pas végétal ?
- Que trouve-t-on le long des terrains de sport et des aires de jeux et qui n'est pas sportif ?



Le premier effet des déchets est un impact visuel : bouteilles plastique ou verre, canettes en métal, échouées sur le bord des routes, des chemins, des champs, etc., sacs poubelles ou objets plus volumineux jetés au coin d'un champ ou à proximité des poubelles prévues à cet effet.

Les déchets sont aussi un risque pour le personnel communal lors des travaux d'entretien, pour chacun de nous avec le bris de verre, mais aussi pour les animaux avec les risques d'ingestion.

Quelques gestes simples permettraient d'améliorer la propreté de nos rues.

Des poubelles sont à notre disposition avec tri sélectif dans tous les quartiers de la commune,

La déchèterie est ouverte 3 fois par semaine, mais encore faut-il penser à couvrir sa remorque pour ne pas semer ses déchets en particulier les végétaux le long de la route.

Autant de solutions pour ne pas jeter ou abandonner ses déchets sur la voie publique.

Le civisme n'a pas d'âge, enfants, adolescents ou adultes, tous concernés.

Pensons aux touristes qui traversent notre ville et notre campagne.

Ensemble gardons notre ville propre, il incombe à chacun d'entre nous de faire preuve de bon sens et de civisme.



Départ de Laetitia CORMILLOT

Le 7 avril, Laetitia CORMILLOT quittait ses fonctions d'ATSEM et animatrice centre aéré. Elle avait commencé à travailler pour la commune au début des années 2000 comme auxiliaire et animatrice d'été, avant de faire carrière ailleurs puis revenir travailler pour la commune en 2009. Elle sera titularisée en 2011 et les habitués de la bibliothèque l'auront croisée plusieurs années avant qu'elle ne revienne se consacrer exclusivement à sa première vocation, l'animation auprès de nos chères têtes blondes. Laëtitia a fait le choix de quitter la fonction publique pour d'autres projets professionnels. Nous lui souhaitons bonne chance et réussite dans ses nouveaux projets.



Bibliothèque Municipale

Depuis la rentrée en septembre et la mise aux normes de la bibliothèque, celle-ci a pris ses marques ; l'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu en novembre avec des auteurs venus dédicacer leurs livres et nous les en remercions. L'utilisation de l'élévateur pour les personnes à mobilité réduite est soumise à des conditions précises et réglementées, celles-ci sont affichées dans l'élévateur. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles (pour les permanences du mercredi ou activités d'animation, lecture pour les enfants ou autres idées).

Récemment, nous avons lancé les abonnements pour les enfants, les « j'aime lire » et « l'école des loisirs ». Pour les adultes, plusieurs nouveautés ont été acquises parmi les auteurs : A. Rault, E. Le Nabour, M.B. Dupuy, J. Fergus, E. Ferrante, Ferrabte Elena, celle qui fuit et celle qui reste, Slimani Leïla : chanson douce (prix Goncourt 2016), Laborie Christian : la promesse à Elise, Bois Ariane : le gardien de nos frères, Carette Bertrand : la fosse aux louves, Prost Emmanuel : les enfants de gayant.....

ET POUR LES ADOS ET PLUS JEUNES :

Journal d'un dégonflé, La petite fadette, Sans famille, Miss pain d'épices, Pepa pig, Loup, Journal d'une peste.



Et nous venons de faire un achat d'une trentaine d'albums et documentaires pour les petits.

Les bénévoles vous reçoivent : lundi - le public de 15h45 à 17h45 (changement)

Mercredi et Samedi - le public de 10h à 12h

(Pendant les vacances scolaires ouvert uniquement le mercredi de 10h à 12h)

Les bénévoles

Une borne pour voiture électrique

Une borne du réseau public Brev'Car à Ploubezre. D'ici fin 2017, 137 bornes de recharge électrique pour véhicules seront implantées sur le territoire coss-tarmoricain. Un grand pas vers l'autonomie pour les automobilistes, mais aussi vers la transition énergétique. D'ici à 2030, sept millions de points de recharge pour véhicules électriques devront trouver place sur le territoire français. C'est ce que préconise la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte. Les Côtes-d'Armor ont choisi de ne pas rester attentistes. Le Syndicat départemental d'énergie (SDE 22) a ainsi débuté le déploiement de son réseau public Brev'Car (Bornes de recharge électrique pour véhicules en Côtes-d'Armor).

137 bornes bientôt dans le département :

L'objectif sera, à terme, d'offrir aux détenteurs de véhicules électriques plus d'autonomie dans leurs déplacements, grâce à un véritable maillage du territoire des Côtes d'Armor. Une voiture électrique peut effectuer environ 150 km avec une charge complète.

- 130 bornes de recharge accélérée (22kW) seront installées, permettant de récupérer 20km d'autonomie en 15 minutes.



- 7 autres, de recharge rapide, donneront la possibilité de refaire le plein en 30 minutes.

Chaque borne permettra d'alimenter deux véhicules en simultané. Le coût total de ce déploiement est évalué à 1,8 M€, dont 900.000 € versés par l'Ademe.

Le SDE 22 participe à hauteur de 25 % ; 20 % pour la Région et 5 % pour les EPCI.

L'opération reste neutre pour les communes d'implantation. Une raison qui a poussé les élus de Ploubezre à se positionner sur ce projet.

Une période de gratuité :

Ce réseau Brev'Car sera gratuit durant sa phase de déploiement. Une tarification sera ensuite instaurée. Des paiements qui s'effectueront selon un système de cartes magnétiques spécifiques ou via

un smartphone, avec également la possibilité de réserver son créneau. L'ensemble des bornes sera géolocalisable afin de faciliter la vie des automobilistes.

L'appareil est installé sur la place de la poste.

Le centre aéré des vacances d'hiver

Hip-hop, cinéma, piscine, ping-pong, arts plastiques, et autres animations ont été proposés aux enfants durant le centre aéré, la première semaine des vacances de février.

Le Hip-Hop, animé par RAOUL Martin, de l'ASPTT Lannion, a été proposé aux enfants de plus de 6 ans, par petits groupes, tout au long de la semaine.

Les enfants sont allés au cinéma pour visionner le film « Sahara ».

Les tables de ping-pong, mises à disposition gracieusement par le club de Ploubezre, ont permis aux enfants de s'initier au tennis de table.

La semaine fut sportive, culturelle et joyeuse !

Pour information :

L'établissement d'accueil de loisirs (ALSH) de la Commune de PLOUBEZRE assure les mercredis après-midi, en période scolaire, ainsi que les premières semaines des petites vacances (sauf vacances de Noël) l'accueil des enfants de 3 à 12 ans

Au mois de juillet (du 10 au 4 août 2017) accueil des enfants de 3 à 13 ans.



Cette année trois camps sont proposés sur le thème du surf et se dérouleront à Locquirec.

Le nombre d'inscrits est limité à 24 par camp.

Stage de Hip-Hop du 10 au 13 juillet et stage de skateboard du 17 au 21 juillet.

Vous pourrez retirer les dossiers d'inscriptions en mairie à partir de début juin.

Contact : 02 96 47 15 51

Chapelle de Kerfons

Grâce aux nouveaux créneaux d'ouverture notamment les week-ends de mai/juin et la journée du patrimoine en septembre et malgré peu de publicités, la fréquentation s'est notamment améliorée en 2016 et un effort a été consenti par l'office du tourisme de Lannion pour promouvoir la Chapelle.

Comme l'année dernière la chapelle de Kerfons sera ouverte les WE du 1^{er} et 8 mai, de l'ascension et Pentecôte et du 15 juin au 15 septembre ainsi que pour la journée du patrimoine.



Guides de kerfons

Julie Le Masson, Mélià Allain, Airelle Camus, Anaëlle Vandembroucke, Mathilde Loeuille, Nina Lasbleiz, Anthony Guignard, accueilleront le public pendant toute la saison estivale.

Une matinée de formation a eu lieu à la chapelle le 22 avril dernier avec la participation de l'un de nos spécialistes de la chapelle, Jean-Yves Le Moing.

HORAIRES D'OUVERTURES CHAPELLE DE KERFONS saison 2017

DU 15 AU 30 JUIN ET DU 1^{ER} AU 15 SEPTEMBRE.

La chapelle est ouverte tous les jours sauf le mardi.

De 10h30 à 12h et de 14h à 18h (lundi, mercredi, jeudi)

De 10h30 à 12h et de 14h à 18h30 (vendredi, samedi, dimanche).

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT

La chapelle est ouverte tous les jours :

De 10h à 13h et de 15h à 19h.

Les tarifs sont identiques aux années précédentes :

2,00 €, gratuit pour le moins de 12 ans.

1.50 € pour les groupes de plus de 15 personnes.

Gratuit pour les habitants de Ploubezre et les estivants louant un gîte sur Ploubezre.

Portes ouvertes école maternelle



Rentrée scolaire 2017/2018

L'école maternelle de Ploubezre accueillera les nouveaux élèves lors de ses portes ouvertes le : Samedi 20 mai 2017, de 9h à 12 h

L'inscription se fait d'abord en mairie, puis la directrice

Mme Olivier, procèdera à l'admission des enfants au cours de cette matinée.

Merci de vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant

Ecole maternelle 02 96 47 13 01

La qualité est à notre porte !

Le restaurant scolaire de Ploubezre sert chaque jour environ 250 repas (90 en maternelle et 160 en primaire). Pour réaliser des repas appréciés par les enfants, pour leur faire découvrir de nouvelles saveurs, je mets un point d'honneur à choisir les fournisseurs de produits frais avec qui je travaillerai.

Or, chacun sait que la proximité garantit la qualité !

Pour le choix de ces fournisseurs, nous sommes partis de Ploubezre et avons tracé un cercle sur un rayon de moins de 50 kms autour de l'école et nous avons trouvé de nombreux producteurs locaux pour fournir le restaurant scolaire répondant à nos attentes !!

A ce jour une dizaine de producteurs livrent la cuisine

En octobre dernier 3 élèves BTS ACSE du lycée de Pommerit Jaudy sont venus à ma rencontre pour me présenter leur projet communication (P.I.C). Grâce à l'aide de la mairie, ceux-ci ont pu réaliser des photos de ces producteurs en les mettant en scène sur leur lieu de production.

Lors du vernissage du 10 mars dernier où parents d'élèves, élèves délégués, enseignants, élus, personnels municipaux et producteurs étaient invités, les 3 jeunes étudiants ont expliqué leur démarche en insistant sur l'importance des circuits courts. Toutes ces personnes (du producteur au consommateur) ont pu faire plus amples connaissances autour d'un buffet mettant en avant les produits de ces producteurs locaux. Elles ont surtout pu échanger lors de cette soirée sur leurs attentes respectives en matière de qualité alimentaire. Ce fut de belles rencontres !

En effet, ils ont permis grâce à cette action de communication, de montrer l'importance de ce mode d'approvisionnement dans la réalisation de menus de qualité pour les enfants du restaurant scolaire. De plus, par l'affichage permanent de cette exposition au sein même de la cantine, les enfants seront davantage

sensibilisés au contenu de leur assiette... et gageons que ces photos boostent leur appétit !

Pour les parents absents le jour du vernissage, il est toujours possible de voir le travail de ces trois jeunes en prenant contact avec le restaurant scolaire.

Merci donc à Alexia, Pol et Corentin qui ont fait un très beau travail et merci à la mairie pour le financement de cette action.

Merci aussi aux producteurs pour leurs très bons produits appréciés des petits et des grands !

Manuel Desbois
Responsable du restaurant scolaire

Remplacement de la fontaine de la Mairie



Devant les nombreuses pannes et les entretiens devenus difficiles pour les services techniques la Municipalité a décidé de remplacer la fontaine du parvis de la Mairie par un jardin d'agrément.

Ce jardin a été conçu et réalisé par les agents du service des espaces vert qui ont planté un olivier « **lea europaea japonnais** », outre les symboles qu'il représente (Symbole de paix et de réconciliation, de victoire, de force et de

fidélité) il rentre dans un programme de rénovation des espaces verts et du fleurissement de la commune.

Nous verrons également un fleurissement au pied du mur de l'ancienne école St Louis, un nouvel aménagement autour du monument aux morts, et la rénovation du parterre de la place des souvenirs.



Aménagement en cours autour du monument aux morts

Recette de saison

Une fois par mois, le lundi matin au Carec, a lieu un cours de cuisine animée par Gwenn Rouvière. Nous travaillons de nombreux thèmes avec des produits de saison, en général entrée + plat + dessert. Responsable cuisine : Ginette Tynevez, renseignements : 02 96 35 32 49

Bavarois d'asperges vertes

- 1 botte d'asperges vertes (500 gr pour 6 pers)
- 15 cl de crème fraîche liquide (bien froide)
- ½ jus de citron
- 3 feuilles de gélatine
- Sel, Espelette ou tabasco
- 100 gr de truite fumée ou de saumon
- Quelques œufs de truite

- 1 :** Idéal à préparer la veille, éplucher les asperges puis les tailler en tronçons. Les ébouillanter 10 à 15 mn environ dans de l'eau salée. Bien les égoutter. (Vous pouvez aussi choisir la conserve ou le surgelé lorsque la saison des asperges sera passée)
 - 2 :** Réserver 6 à 12 têtes d'asperges puis mixer le reste afin d'obtenir une fine purée. Passer au chinois si besoin afin d'ôter toutes les fibres désagréables, réserver.
 - 3 :** Mettre la gélatine dans de l'eau froide et faire chauffer légèrement le jus de citron afin de pouvoir y faire fondre votre gélatine.
 - 4 :** Monter la crème bien froide en chantilly avec une pincée de sel.
 - 5 :** Incorporer le jus de citron avec la gélatine à votre purée d'asperges, assaisonner puis incorporer délicatement la chantilly. Rectifier l'assaisonnement ATTENTION, ne pas trop saler, la truite et les œufs le sont déjà naturellement. Déposer l'appareil dans vos verrines et réserver au frais pour 4 heures mini.
 - 6 :** Lorsque votre bavarois est bien pris, décorer avec des lanières de truite, des œufs et vos jolies pointes d'asperges...
- Astuce : Vous pouvez préparer cette petite recette en version entrée en déposant votre bavarois à prendre dans des cercles inox. Vous pouvez aussi varier les accompagnements : parmesan, tomates, jambon sec...



La sauce en + Cuisine, saveurs et découvertes Gwenaëlle Rouvière www.la-sauce.com

Doyenne Marie Louise Le Bris

Notre doyenne Marie Louise Le Bris qui fêtera ses 100 ans en septembre prochain continue son petit bonhomme de chemin. En ce mois de janvier, accompagnée de ses 3 enfants, elle a accueilli avec sourire et gentillesse Madame le Maire et Françoise Allain qui au nom de la municipalité sont venues lui présenter les vœux.

Depuis l'âge de 11 ans elle vit dans l'ancienne ferme familiale de Crec'h Olier, Agricultrice avec son époux Joseph, mariée à 19 ans, trois enfants naîtront de leur union : Robert, Emilienne et Annie, qui lui offriront 6 petits-enfants et 14 arrière-petits-enfants. Marie Louise prendra sa retraite à 65 ans mais continue d'entretenir sa cour et jardine un peu, elle lit beaucoup, romans et journaux et regarde la télé, le mercredi après-midi elle le passe au club des Genets d'or ou elle joue aux cartes.

Le gène de la longévité est ancré dans la famille « coté maternel précise t'elle » sa grand mère décédée à 97 ans,



sa maman 102 ans qui avait aussi été la doyenne de la commune et une cousine qui approche des 103 ans. Sa recette : bouger et ne pas trop chauffer la maison. Rendez-vous en septembre avec ses 6 petits-enfants et ses 14 arrière-petits-enfants, qui sans aucun doute espèrent tous devenir centenaires.

Le jardin d'agrément ARC-EN-CIEL

ARC-EN-CIEL est un jardin d'agrément de 6000 m².

Il se situe 300 mètres plus bas que la chapelle de Kerfons.

En 2017, le Ministère de la culture et de la communication et l'association des parcs et jardins de Bretagne organisent les « Rendez-vous aux jardins » les 02 - 03 et 04 juin

Plus de renseignements au **06 32 02 78 70**



Concours de Fleurissement

Le fleurissement des pieds de mur de la commune, pourquoi pas le vôtre ? Ploubezre est labellisé **0 phyto depuis déjà plusieurs années. La non-utilisation de dés-herbants sur les surfaces communales amène à concevoir l'espace public différemment.**

Les pieds de murs sont souvent un endroit de prolifération de plantes sauvages, et c'est un endroit où il est difficile de les arracher. C'est pourquoi une expérimentation est en cours au pied du mur du bâtiment St Louis. Le but est de faire de cette zone disgracieuse un espace fleuri, facile à entretenir.

Nous vous invitons à aller le voir sur place. Cette solution vous plaît ? Faites appel à la mairie, nous vous proposons de créer une bande fleurie similaire au pied du mur de votre propriété. En retour, vous vous engagerez à l'entretenir régulièrement.

Comme chaque année, le concours de fleurissement est organisé, création, décoration et bien sur un fleurissement même simple seront pris en compte pour l'attribution des prix par notre jury qui passera fin juin. (Les candidats seront informés de son passage quelques jours avant).

Votre participation nous serait précieuse et contribuerait à l'embellissement de notre commune, nous souhaitons récompenser les personnes qui fleurissent leur maison pour leur plaisir personnel ou pour celui des passants.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie (02 96 47 15 51) jusqu'au 15 juin dans l'une des catégories suivantes : Maison avec jardin visible de la rue, Parc et grand jardin, Façade, Potager. Alors, à vos binettes et serfouettes !!



AGENDA 2017

MAI

Samedi 20, de 9h à 12 h, portes ouvertes de l'école maternelle
Samedi 20 : Loto, Association PLOUBZ'ANIM
Samedi 27 et dimanche 28 : Pardon de Kerazern, concours de boules au boulodrome (Amicale des Boulistes de Ploubezre)

JUIN

Weekend du 10 et 11 juin : Fêtes patronales
Jeudi 15: Concours de belote - Club des Genêts d'Or"
Dimanche 11 : premier tour des législatives
Samedi 17 : Exposition + portes ouvertes de l'Association La Ruche Artistique (Salle des sports André Paugam)
Dimanche 18 : 2ème tour des législatives
Samedi 24 : 25ème édition Pierre Le Bigaut
Dimanche 25 : Kermesse de l'Amicale Laïque (Ecole)
Jeudi 29 : Théâtre représentation à 18h30 - La Ruche Artistique

JUILLET

Samedi 1^{er} : Les élèves de viole de gambe du Stage de l'année 2016-2017, de la Ruche Artistique.(chapelle de Kerfons) 20h30.
Dimanche 2 : Duo Des Folies (Nathalie Le Gaouyat, viole de gambe et Gwen Tual, guitare baroque).(chapelle de Kerfons) 20h30
Mardi 18 : chansons et poèmes du Moyen Age et de la Renaissance (chapelle de Kerfons) Jeanne-Marie Gilbert (chant et luth).
Vendredi 28 : Fables de La Fontaine mis en musique par J. Offenbach et I.Aboulker, chantées par Alain Paris accompagné au piano par Frédérique Lory.
Lundi 31: Festival Sabor Hispno-Americano (carec)
11h00 - 18h30 : Stages de danse. Valérie ONNIS et Daniel DARIUS
21h00 - 01h30 : Bal Tango (entrée payante 10€ou PASS4*)

AOÛT

Mardi 1er: Festival Sabor Hispno-Americano (carec)
20h30 - 01h30 : Bal tango avec l'orchestre «Tango Libre Trio «

(entrée payante 15€ ou PASS4*)

Lundi 14 : Fest-noz, repas crêpes, les amis de Kerfons - Mignoned Kerfaoues. (chapelle de Kerfons).

Mardi 15 : Vide grenier des chasseurs

SEPTEMBRE

Samedi 2 : Forum des associations de 9h 30 à 12h30
Dimanche 10 : Vide Grenier place des Anciens Combattants (Association PLOUBZ'ANIM)
Dimanche 10 : COURIR POUR LA VIE COURIR POUR CURIE
Dimanche 17 : Journée du patrimoine, concert à Kerfons, avec Raoul Le Chenadec
Jeudi 14 : Concours de belote -Club des Genêts d'Or
Samedi 30 : Repas des Anciens

OCTOBRE

Dimanche 8 : Repas Cécile Espoir
Samedi 14 : Repas Association Charlotte
Jeudi 19 : Concours de belote -Club des Genêts d'Or

NOVEMBRE

Samedi 11 : Bébé Puces : Association PLOUBZ'ANIM
Jeudi 16 : Concours de belote -Club des Genêts d'Or
Dimanche 26 : Repas de l'Hospitalité Diocésaine
Samedi 18 : AG de l'ASELP
Dimanche 19 : AG + Repas des Genêts d'Or

DÉCEMBRE

Vendredi 7 : Soirée Téléthon ?
Samedi 8 et Dimanche 9 : Téléthon ?
Jeudi 14 : Concours de belote -Club des Genêts d'Or

Associations / Kevredigezhioù

Amicale laïque



DESCRIPTION

L'association a plusieurs objectifs, celui de soutenir les écoles maternelle et élémentaire publiques de Ploubezre, en réalisant diverses opérations pour récolter de l'argent pour qu'elles puissent proposer aux enfants des activités culturelles, d'éveils, des sorties scolaires, ou autres...

Mais l'amicale Laïque de Ploubezre c'est aussi une équipe qui souhaite attirer de nouveaux membres en regroupant les amis des écoles publiques, les parents d'élèves, les anciens élèves, pour encore plus de convivialité, d'échange et de partage. Nous manquons souvent de bras pour assurer toutes les opérations au cours de l'année, alors n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe, même pour une aide ponctuelle.

Nous en profitons pour remercier toutes les personnes qui s'investissent déjà au sein de l'association, sans les bénévoles nous ne pourrions rien faire.

Le bureau est constitué de : Yves Gallen, président ; Cindy Lebarque, vice-présidente ; Élise Le Berre, secrétaire ; Laëtitia Bourdon, secrétaire adjointe ; Vanessa Duval, trésorière ; Laure de Almeida, trésorière adjointe.

ACTIVITE IMPORTANTE :

Les enfants se sont retrouvés lors d'un goûter déguisé le 12 février dernier à la cantine de l'école pour passer un moment convivial (voir photo), pour jouer ensemble, manger des gâteaux et des barbes à papa, jouer à la pêche à la ligne.

Les prochaines opérations prévues sont : des ventes de gâteaux après la classe, une vente d'objets personnalisés par les enfants, une vente de pizzas, etc. Nous allons innover cette année en mettant en place une vente de paniers de légumes avec un producteur local.

Nous préparons également la kermesse prévue le dimanche 25 juin prochain avec notamment un repas le midi à l'école. Nous sommes à la recherche de lots pour doter la tombola alors n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe si vous souhaitez contribuer, quel que soit votre geste. Merci d'avance pour votre générosité au profit des enfants.

CONTACT :

Mail : amicalelaique.ploubezre@gmail.com

Site : <http://amicalelaiqueploubezre.e-monsite.com/>

U.S. Ploubezre

L'équipe B à la conquête du Challenge de District 22 le 20 mai ...

Après avoir arrachée sa qualification à la dernière minute du match contre PRAT le 4 décembre 2016 grâce à un but de Christopher DHONT au bout du bout des arrêts de jeu lors de la poule qualificative, l'équipe B de l'US PLOUBEZRE, sous la houlette de son coach Gérard BARO, a enchaîné depuis lors un sans-faute dans cette compétition.

Après les clubs de GRACES, LOUDEAC, SAINT QUAY PORTRIEUX ou, plus récemment, de PLERIN en 1/2 finale, tous vaincus, c'est désormais le club de LAMBALLE que nos BLEUS de la réserve de l'USP aura à affronter lors de la finale du Challenge de District 22, le Samedi 20 mai à 13h à TREBEURDEN (club voisin qui s'est vu confier l'organisation des finales du Challenge de District, de la Coupe Jean TRICOT en U19 et de la Coupe Ange LEMEE).

Pour tous nos joueurs de l'USP, après une finale perdue il y a deux ans dans cette même compétition, il est certain que la motivation ne manquera pas... et qu'un esprit

de vainqueur les habitera tout au long de ces 90 ultimes minutes de la saison 2016 / 2017.

Les joueurs, leur coach et l'ensemble des dirigeants comptent à nouveau sur leur public pour être le « 13^{ème} homme » et les pousser, à nouveau, vers la victoire.

Ils étaient plus de 40 à avoir pris le Car en direction de PLERIN le 30 Avril pour apporter leur précieux soutien. Il en faudra au moins tout autant pour espérer renverser l'équipe C du FC LAMBALLE et voir, alors, notre capitaine Nico LE BONNIEC et ses coéquipiers brandir ce challenge qui nous a échappé de peu en 2015.

Tous au Stade LE TYNEVEZ à TREBEURDEN le samedi 20 mai à 13h pour encourager l'US Ploubezre...

La Ruche Artistique



MEUBLES EN CARTON.

Pratiquer la musique ou le chant-choral dans la convivialité

Les meubles en carton sont réalisés avec du carton ondulé simple, double ou triple cannelure, mais le carton double cannelure est le plus souvent utilisé.

Une structure est d'abord réalisée en entrecroisant des plaques de carton découpées selon le dessin du meuble, et des "traverses", pièces de carton encochées. Cette structure constitue l'ossature portante du meuble, comme la carcasse d'un bateau. On recouvre ensuite la structure avec du carton que l'on « roule » sur les formes.

Cette technique permet une très grande liberté dans le choix des formes et des matières.

Pour réaliser la finition du meuble et pour lui donner sa couleur, on applique différents types de papiers artisanaux. De très nombreuses « patines » peuvent être obtenues en incorporant divers composants et matières dans le travail de finition.

Enfin, on vernit le meuble pour le rendre imperméable.

Animatrices : Nicole GOBRON & Marie-France LEVEQUE

Samedi 13h 16h Salle A PAUGAM au club-house

Cours collectif pour adulte. Tarif à la carte.

Site :

www.association-la-ruche-artistique-ploubezre.com

Mail : anne.marie.pichon@aliceadsl.fr

Tél : 02 96 37 52 65



*Journée « Portes ouvertes » samedi 17 juin Salle A PAUGAM
Exposition : meubles en carton, vitraux, peinture*

Association Foot en Salle de Ploubezre



La section foot en salle existait déjà depuis plus de 10 ans au sein du COOP de Ploubezre. Elle est devenue une association individuelle à part entière depuis 2 ans. L'esprit de notre association veut être une activité de loisir où des passionnés du ballon rond, désireux de passer un bon moment entre amis, se défoulent lors de matchs de 10 minutes entre équipes de 6 joueurs, sur le terrain de hand de la salle omnisports « Andre Paugam ». L'ambiance est chaleureuse, détendue et en dehors de tout esprit de compétition.

Notre association compte actuellement 20 membres pour une adhésion au coût de 35 euros par an. La séance hebdomadaire se déroule chaque mercredi soir de 20h à 22h et nous sommes toujours ravis d'accueillir de nouveaux membres.

Alors, n'hésitez surtout pas à venir faire un essai.

Trégor Handball

Lors de la finale des « Experts » (l'équipe de France de handball) le club a pu compter sur une centaine de personnes du club pour partager ensemble un très bon moment. Et une magnifique victoire en prime. Cette victoire va sans doute créer des vocations chez les plus jeunes, comme les moins jeunes. Nous serons ravis de vous accueillir lors des prochains forum de Ploubezre et de Lannion en septembre pour répondre à vos questions. En attendant Suivez nos matchs sur le site internet du club: <http://tregorhandball.clubeo.com>

Nous vous présentons également le nouveau maillot du trégor handball.



ASELP

AMÉLIOREZ VOTRE ANGLAIS

Conversation anglaise en cours collectifs tous les mercredis matin de 10h à 11h30. Dès Septembre, il y aura la possibilité d'une deuxième classe chaque semaine de 18h à 19h30.

Les leçons sont informelles avec un accent sur l'expression orale et en prononçant bien l'anglais. La formatrice est britannique et originaire de Londres.

Venez pratiquer votre anglais parlé dans une ambiance conviviale. Le but de la classe est d'apprendre la langue comme une activité de loisir tout en ayant du plaisir.

Contact : Clara Cronin - 06 34 16 65 48, mail : clara.morland@btinternet.com



GYM TONIQUE (renforcement musculaire global)



Echauffement des articulations et du système cardio-vasculaire, travail du haut du corps et des cuisses debout, travail abdominal et fessier au sol, étirements, en musique : c'est tout cela, la gym tonique!

Nous nous sentons, à la fin du cours bien en forme et détendues.

Peggy Le Guyader notre animatrice, montre chaque mouvement, nous accompagne dans une ambiance amicale, que nous ayons 18 ou 78 ans !

PILATES

Les cours de pilates ont lieu le lundi de 13h30 à 14h30 et le vendredi de 13h30 à 14h30 à la salle de sport de Ploubezre. Ils sont dispensés par Peggy Le Guyader.

Vous pouvez venir assister à un ou deux cours sans engagement.

Le pilates est une gymnastique douce ayant pour objectif de développer les muscles profonds, d'améliorer la posture, l'équilibre et l'assouplissement articulaire.

Renseignements : tél: 02 96 37 64 38

ou par mail : janig.lemoing@orange.fr



TRICOT

Débutante, experte, tous niveaux sont réunis tous les jeudis autour d'une table pour discuter, échanger, se détendre et bien sûr progresser, nouveauté cette année : cours à thème. Torsades, points fantaisie, bonnet, chaussettes. En fonction des envies de chacun et des possibilités des animatrices. 20 personnes maximum.

Contactez Aline 02.96.48.14.08

Les anciens combattants

L'Assemblée Générale des anciens combattants s'est tenue le dimanche 5 mars à la salle Marie-Curie, Le nombre d'adhérents est stable, nous comptons exactement 31 membres, dont deux femmes », a expliqué le président Claude Armange lors de sa revue de troupe.

Par ailleurs, l'association a été présente à de multiples manifestations patriotiques en 2016.

Et en 2017, même combat, les anciens combattants seront encore sur le pont, à la cérémonie patriotique de Kerguiniou ou d'ailleurs. Pour le reste, il faut encore signaler que le bureau de l'association est inchangé.

Président, Claude Armange

Trésorier, Auguste le Gac

Secrétaire, Jean Boëté

Porte drapeaux : François le Bihan,



Le 30 avril dernier, lors de la journée des déportés, Aimé Josse a reçu la médaille du combattant volontaire, des mains de Claude Armange, Président des anciens combattants pour ses 14 mois passé en Algérie en qualité de Fusillier-marin.

les Amis de Kerfons - Mignoned Kerfaoues

L'association « les Amis de Kerfons- Mignoned Kerfaoues » et ses quarante adhérents ont pour objectif de mettre en valeur le patrimoine architectural et mobilier exceptionnel de la chapelle de Kerfons en veillant à sa restauration, son entretien et en organisant des manifestations culturelles pour revitaliser ce lieu magique.

L'an dernier, déjà, plusieurs manifestations ont permis de recréer autour de cet édifice une belle ambiance festive :

Début juillet, un week-end consacré à la viole de gambe avec un stage rassemblant des musiciens qui nous ont donné un concert de présentation de leur travail et la « Ruche Artistique » en collaboration avec l'Ecole de Musique Communautaire du Trégor (EMCT) nous avait enchanté avec un programme consacré à la musique française du XVII^{ème} siècle.

Mi-juillet, la chanteuse belge Dardenne nous a donné l'occasion de découvrir et d'apprécier son répertoire de chansons de Brassens.

Pour sa deuxième édition, notre Fest-noz traditionnel du 14 août a été un vrai succès avec plus de 200 entrées et une ambiance conviviale.

La fête du Patrimoine a, une fois encore, attiré la foule, les bénévoles se relayant pour faire visiter la chapelle. Le quatuor KWA a généreusement fait vibrer les murs grâce à un répertoire classique dans la chapelle et l'après-midi s'est poursuivi hors les murs autour d'un buffet que les chansons profanes du quatuor vocal ont égayé.

Cette année, de nombreux projets sont en préparation. D'abord, le suivi de l'avancée du programme de restauration de la toiture nord qui a été inscrite dans le Contrat Territorial et devrait démarrer en 2018 puis celui des travaux de restauration du tableau « Saint Yves entre le riche et le pauvre » qui est enchâssé dans un beau retable placé dans la chapelle sud, restauration des portes et des chenaux qui favoriseront un assèchement des murs de la chapelle.

Programme de l'été 2017 :

- Vendredi 30 juin : concert avec l'atelier baroque de l'EMCT et Ruche Artistique (viole de gambe, traverso et voix),

- Samedi 1 juillet : présentation du travail des stagiaires

- Dimanche 2 juillet : concert sur des airs populaires baroques et leurs variations avec le « Duo des Folies » Nathalie Le Gaouyat, viole de gambe et Gwen Tual, guitare baroque

- Mardi 18 juillet : chansons et poèmes du Moyen Age et de la Renaissance accompagnés au luth avec Jeanne-Marie Gilbert.

- Samedi 28 juillet : Fables de la Fontaine mises en musique par Jacques Offenbach et Isabelle Aboulker chantées par Alain Paris accompagné au piano par Frédérique Lory

- Lundi 14 août : Fest-noz traditionnel « repas et galettes » (sans sono et précédé d'une initiation),

- Dimanche 17 septembre : pour la fête du patrimoine Raoul Le Chenadec avec la complicité de musiciens amis nous donnera un concert-surprise.



Le souvenir Français

Le Souvenir Français est né en 1872 en Alsace et Lorraine occupées, puis créé à Paris en 1887 sous la forme d'une association privée. Il a été reconnu d'utilité publique en 1906. L'association est placée sous le haut patronage du Président de la République. Le Souvenir Français a pour vocation de maintenir la mémoire de tous ceux qui comme combattants de la liberté et du Droit sont morts pour La France ou l'ont bien servie, qu'ils soient Français ou Étrangers. Sa mission consiste à l'entretien des sépultures et des monuments commémoratifs, à l'organisation d'actions de mémoire pour rendre hommage au courage et à la fidélité de tous ces hommes et femmes morts aux champs d'honneur.

Dans le cadre de son travail de mémoire, Le Souvenir Français entretient, rénove et fleurit plus de 130 000 tombes, restaure plus de 200 monuments, réalise quelques stèles et monuments commémoratifs. Il a pour vocation de transmettre le flambeau aux jeunes générations successives en leur inculquant par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de La Patrie et le respect de ses valeurs.

Dans les Côtes d'Armor, Le Souvenir Français, outre la Délégation Générale compte 13 comités. Pour sa part, le comité de Lannion veille à l'entretien des carrés militaires

des cimetières de Lannion Forlac'h, 73 sépultures en grande majorité des soldats de la guerre 14-18, dont les corps n'ont pas été réclamés par les familles. Dans le carré de Serval sont regroupés les restes de 3 victimes civiles martyrisés au camp de Serval. Le carré militaire de Tonquédec regroupe 4 sépultures de combattants morts pour La France durant la seconde guerre mondiale, initialement inhumés dans des sépultures familiales.

Une autre activité du comité consiste à donner aux morts pour La France inhumés dans des sépultures familiales tombées en déshérence une sépulture perpétuelle en les regroupant dans une tombe dite tombe de regroupement créée à cet effet. Selon le cas, il prend en charge, avec l'accord des familles éloignées, l'entretien et le fleurissement de tombes contenant un mort pour la France.

Pour conclure, le comité apporte son soutien aux familles qui souhaitent retrouver le lieu d'inhumation de membres de leur famille morts pour la France.

**Le président du comité
du Souvenir Français de Lannion
G. Le Mer**

Le mot de l'opposition Ger an tu-enep

Navire « Ploubezre » sans direction !

Ploubezre sombre au fil des mois. Tout semblerait fonctionner sauf que plusieurs signes émergent depuis quelque temps !... Suivons quelques indicateurs : baisse des effectifs dans les écoles, diminution des permis de construire, érosion des capacités financières... absence de projets, perte de notre attractivité... défections et absences dans les services... abandons dans l'équipage « Ploubezre »... D'où notre interpellation sur quelques dossiers essentiels :

PLU :

Jamais, ce document stratégique n'aura été aussi mauvais. Ce PLU réduit l'urbanisation alors que Ploubezre en avait fait sa priorité. L'augmentation de la population et de la construction avait contribué au dynamisme et avait décuplé les capacités financières permettant d'investir et d'apporter des services pour le « bien vivre ensemble ». Nous sommes fiers de ce bilan et assumons pleinement nos choix passés. Nul n'oserait remettre en cause le développement de Ploubezre, si ce n'est la majorité actuelle ! C'est aussi une réglementation beaucoup plus contraignante que la municipalité s'est attachée à durcir, limitant les libertés de chacun à rénover, à réaliser des extensions, etc. Nous appelons la population à découvrir ce PLU et à manifester leur insatisfaction lors de l'enquête publique, afin de ne pas rejoindre les nouveaux PLUmés.

Réagissons maintenant ! La prochaine révision se fera sous l'égide de LTC, quand ?

ZAC

Les logements sociaux lancés en 2013 sont en construction, ainsi que celui du lotissement communal, mais sinon, aucun nouveau chantier. Par contre, Mme le maire n'hésite

pas à nous faire endosser un emprunt pour financer le foncier. Elle oublie que c'est du stock et qu'un stock se vend, encore faut-il avoir une politique volontariste !

Pôle St Louis

Une étude sur le diagnostic du bâti de St Louis est en cours. Nous n'avons pas hésité à l'acquérir pour conserver ce patrimoine et le faire revivre. Notre programme prévoyait un pôle « socio-culturel-éducatif » ambitieux. Encore faut-il que la municipalité soit visionnaire pour mener une prospective à 15-20 ans ! Nous craignons le pire puisque des idées de logements sont émises ; quel gâchis ce serait !

RD11

Annoncé aux riverains pour l'automne 2016, les travaux ne démarrent guère, mais saluons ce projet qui aboutit timidement sur Kéranroux. Dommage de ne pas y avoir joint la sortie sud du Bourg !

Vente dans le bourg

Nos équipes n'ont jamais hésité dans l'acquisition d'opportunité. Actuellement, une maison du centre bourg présente un intérêt réel pour desservir l'arrière de la mairie, où le PLU prévoit des équipements. Saisissons cette occasion !

Gérer une commune, c'est savoir se projeter pour les générations futures, encore faut-il être capable de donner une direction au navire « Ploubezre » !

Ensemble préparons-nous à redresser le cap !

Les élu(e)s de l'opposition municipale

Adresse mail : gauche.cmploubezre@gmail.com

Site internet : <https://oppositioncmploubezre.jimdo.com>

Ateliers du bien vieillir

Seize personnes, dont trois hommes, ont participé aux ateliers du bien vieillir.

Ces ateliers ont été présentés de façon ludique sur la base d'échanges entre les participants avec les apports théoriques de notre animatrice Marion dans une atmosphère de bonne humeur et de convivialité.

Les sept thèmes ci-dessous ont été abordés :

Bien dans son corps, bien dans sa tête
(les cinq piliers du bien vieillir : le logement, les finances, la vie sociale, intellectuelle et la santé)

Une bonne hygiène alimentaire avec alimentation variée et équilibrée en conservant une activité physique régulière

-Les cinq sens en éveil : la vue, l'audition, l'odorat, le goût et le toucher

La prévention de l'ostéoporose « faites de vieux os »

L'évolution du sommeil avec l'âge et comment conserver un sommeil de qualité

Le bon usage des médicaments

Une bonne dentition pour longtemps

Dès la rentrée prochaine, des ateliers mémoire (dix séances d'environ trois heures) seront proposés.



L'essentiel des Conseils Municipaux

Ar pep brassañ eus kuzulioù ar gumun

Conseil Municipal du 20 octobre 2016

1) Affaires communautaires - Approbation des nouveaux statuts de LTC

A) Présentation :

Madame le Maire présente le projet de statuts et les principaux éléments associés à la fusion de la nouvelle intercommunalité. Ainsi elle rappelle que :

Par arrêté en date du 12 septembre 2016, le Préfet des Côtes d'Armor a prononcé la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux au 1er janvier 2017. Cet arrêté a précisé les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération « Lannion Trégor Communauté ».

B) Décision :

A l'unanimité des présents et de leurs procurations, le Conseil Municipal,

EMET un **avis favorable** sur l'arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 29 avril 2016, portant projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des Communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

APPROUVE les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération « Lannion-Trégor Communauté » issue de la fusion au 1er janvier 2017 de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

I - COMPETENCES OBLIGATOIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

I-1 – Le développement économique et touristique

I-1-1 Développement économique

Elaboration d'une politique globale et harmonieuse de développement économique visant, d'une part, à équilibrer les activités sur la totalité du territoire de la communauté, et, d'autre part, à diversifier la nature de ces activités.

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, portuaire, ou aéroportuaire.

Les interventions de nature économique de la communauté comprennent notamment :

- L'extension et la création de zone par acquisition foncière et aménagement de terrains.
- La construction, la rénovation, la location, la gestion et la vente de bâtiments à usage économique, industriel, et artisanal.
- Les aides aux entreprises, autorisées par la loi, et dans le respect des orientations du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- La réalisation et la gestion de tout équipement ou infrastructure nécessaire au développement économique
- Le soutien à l'agriculture, à la pêche et aux cultures marines.
- La participation, le soutien et le renforcement des moyens d'animation, de communication et de promotion économiques du territoire communautaire.

I-1-2 Politique locale du commerce

Elaboration d'une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

I-1-3 Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

L'accueil, l'information, la promotion, l'animation touristique et la commercialisation de prestations de services ou de produits touristiques, en cohérence avec les politiques départementales et régionales et en s'appuyant sur la destination « Côte de granit rose – Baie de Morlaix » ainsi que sur les Offices de Tourisme Communautaires structurés sous forme d'EPIC.

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité touristique.

I-2 – Aménagement de l'espace communautaire

Elaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et des schémas de secteur

I-3 – Equilibre social de l'habitat

Définition et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat.

Politique du logement : programmation, construction, rénovation et gestion de logements (dont les logements sociaux) d'intérêt communautaire.

Actions et aides financières en faveur du logement d'intérêt communautaire dont le logement social et celui des personnes défavorisées (contributions aux fonds de solidarité et de garantie, ...)

Actions d'intérêt communautaire en faveur de l'amélioration, de l'adaptation de l'habitat et de l'accèsion à la propriété.

Accompagnement d'opérations immobilières d'intérêt communautaire par fonds de concours ou maîtrise d'ouvrage de la communauté.

Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

I-4 – Aires d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

I-5 – Politique de la ville dans la communauté

En matière de dispositifs contractuels de développement urbain, pour les nouveaux contrats de ville:

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations des contrats de ville,
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale,
- dispositifs locaux, de prévention de la délinquance,
- mise en œuvre des programmes d'actions définis dans les contrats de ville.

I-6 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

II – COMPETENCES OPTIONNELLES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

II-1 – Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

II-2 – Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

II-2-1 Qualité de l'eau y compris protection de la ressource

Lutte contre les pollutions de toute nature notamment lutte contre la prolifération des algues vertes.

II-2-2 Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Elaboration et mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial.

Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement des énergies renouvelables : filière bois/énergie, éolien, photo-voltaïque, autres énergies.

Actions visant à la réduction des consommations d'énergies (y compris pour les communes).

Construction et gestion de chaufferies centrales ainsi que création et gestion de réseaux de distribution de chaleur d'intérêt communautaire.

II-2-3 Espaces naturels

Assistance aux communes pour la protection, l'aménagement et la mise en valeur des espaces naturels sensibles ou remarquables : coordination, ingénierie.

Protection des sites naturels sensibles ou remarquables d'intérêt communautaire par des acquisitions, des opérations de restauration et d'aménagement, des actions de gestion et de valorisation.

Connaissance, préservation et mise en œuvre opérationnelle de programmes et d'actions en faveur de la biodiversité.

Préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen relevant des directives « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux ». Contribution en assurant les missions d'opérateur et/ou de gestion pour les sites NATURA 2000.

Balisage, entretien manuel et petits aménagements sur les itinéraires de randonnée d'intérêt communautaire. Elaboration d'un schéma communautaire des sentiers de randonnée.

II-2-4 Actions de sensibilisation de protection à l'environnement

II-2-5 Construction, aménagement, entretien et gestion de tout site et équipement d'intérêt communautaire

II-2-6 Lutte contre les pollutions de toute nature notamment lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores

II-3 – Equipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et services culturels et sportifs d'intérêt communautaire

II-4 – Maison des services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes.

III – LES COMPETENCES FACULTATIVES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

III-1 – Dans les périmètres de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de communes du Haut Trégor avant la fusion du 1er janvier 2017

Assainissement collectif des eaux usées

III-2 – Dans le périmètre de l'ensemble de Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017

III-2-1 Enseignement supérieur, recherche et formation

Le soutien à la réalisation des équipements de recherche et d'enseignement supérieur, notamment ceux inscrits au contrat de projets.

III-2-2 Aménagement numérique du territoire

Toute intervention relative à l'aménagement numérique du territoire qui inclut :

III-2-3 L'action sociale en direction des personnes âgées

Gestion de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées « EHPAD du Gavel » - 13 rue Abbé Le luyer à Trébeurden.

Organisation et gestion du service de portage de repas à domicile basé à Cavan et à Pleudaniel.

III-2-4 L'action sociale en direction de la petite enfance et de l'enfance jeunesse

a) Le Pôle « Petite enfance, enfance-jeunesse » basé à Plouaret :

b) Le Pôle « Petite enfance, enfance-jeunesse » basé à Cavan :

c) Le Pôle « Petite enfance, enfance-jeunesse » basé à Pleudaniel et ses annexes :

d) Le Pôle « Petite enfance, enfance-jeunesse » basé à Tréguier et ses annexes :

e) Les « Relais Parents Assistants Maternels »

Création, animation et gestion de Relais Parents Assistants Maternels.

III-2-5 Mutualisation de moyens et de personnels

Possibilité de réaliser des travaux de voirie pour le compte de collectivités et de leurs groupements.

III-2-6 Coopération décentralisée

III-2-7 Equipements ferroviaires

Aménagement ou participation à l'aménagement des abords des gares.

III-2-8 Maisons de santé

La construction, la rénovation, la location, la gestion et la vente d'équipements (Cavan, Pleumeur-Gautier et Le Vieux Marché) à vocation de santé publique.

III-2-9 Financement du contingent d'incendie et de secours

III-2-10 Assainissement non collectif des eaux usées

Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

III-2-11 Construction et entretien de la caserne de gendarmerie de Lézardrieux : travaux d'entretien hors logements

III-2-12 Balisage de la rivière de Tréguier

III-2-13 Entretien de la « grande cale » de Pors Hir (Plougrescant) et de la cale du port de La Roche Jaune (Plouguiel)

2) Affaires communautaires : désignation des délégués à LTC

Madame le Maire rappelle les évolutions communautaires depuis les élections :

Le conseil communautaire est composé de 92 conseillers titulaires et 48 conseillers suppléants selon la répartition de droit commun annexée à la présente délibération.

A l'unanimité des présents et de leurs procurations, le Conseil Municipal,

Approuve la répartition de droit commun des sièges du conseil communautaire de la nouvelle agglomération issue de la fusion.

3) Remplacement d'un adjoint :

A) Propos introductif :

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Madame Catherine GOAZIOU de son poste d'adjoint, en précisant qu'elle reste membre de l'assemblée. Elle indique que Madame le Sous-préfet a accepté cette démission par lettre en date du 6 octobre dernier. Madame GOAZIOU explique à l'assemblée sa décision et fait part de sa satisfaction du travail de commission... Elle complète son intervention en proposant la candidature de Madame

Armèle ROBIN-DIOT pour lui succéder.

B) Candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

Madame le Maire propose de procéder à la désignation d'un adjoint en substitution du 2^{ème} adjoint reprend la proposition de Madame GOAZIOU, pour la candidature de Armèle ROBIN-DIOT. Pour sa part, Madame PERRIN fait part de la candidature de Virginie CHAUVEL. Le Maire a constaté que les candidatures à la fonction de 2^{ème} adjoint au Maire sont Armèle ROBIN-DIOT et Virginie CHAUVEL

C) Résultats du premier tour de scrutin :

Majorité absolue ¹ 11

ROBIN – DIOT Armèle 16 (Seize)

CHAUVEL Virginie 4 (Quatre)

A l'issue du vote, Madame le Maire prend acte de la désignation de Armèle ROBIN-DIOT. Cette dernière remercie l'assemblée de la confiance qui lui est ainsi faite, se félicite du « ...super travail... » fait sous la gouverne de Mme GOAZIOU et indique qu'elle entend travailler dans la continuité de son action.

Madame le Maire indique à l'assemblée, pour information, qu'en conséquence, elle envisage de modifier les attributions des membres de l'exécutif communal pour réattribuer les délégations selon le schéma suivant :

Délégation « Affaires scolaires » :

Madame Armèle RODIN-DIOT ;

Délégation « Tourisme - Information » :

Monsieur Louis JEGOU, C. M. délégué ;

Délégation « Culture, Vie Associative » :

Monsieur David BLANCHARD, C. M. délégué..

4) Complément des Commissions :

A) Propos introductif et Débat :

Madame le Maire, prenant acte du nouvel exécutif et des mouvements envisagés au titre des délégations qu'elle se propose de mettre en œuvre

B) Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les nouvelles commissions municipales ainsi qu'il suit :

Commission Petite enfance, Affaires scolaires et Péri-scolaire :

Vice-Président, 2^{ème} Adjoint : Armèle ROBIN-DIOT ;

Catherine GOAZIOU, Frédéric LE FOLL, Marie Cécile OGER,

David BLANCHARD, Rozenn LISSILLOUR MENGUY, Virginie

CHAUVEL (Suppléant : Michel LE MANAC'H).

Commission Culture, Vie Associative :

Vice-Président, Conseiller Municipal Délégué :

David BLANCHARD ;

Françoise ALLAIN, Louis JEGOU, Rozenn LISSILLOUR MENGUY,

Marie Odile ROLLAND, Virginie CHAUVEL, Michel LE MA-

NAC'H, Marie Pierre LE CARLUER.

Commission Jeunesse et Sports :

Vice-Président, Conseiller Municipal Délégué :

Frédéric LE FOLL ;

Catherine GOAZIOU, Audeline LE LOARER, Aurélio FERREI-

RA-GOMES, Catherine GOAZIOU, Michel LE MANAC'H et

Jérôme MASSE, Armèle ROBIN-DIOT.

Commission Tourisme, Communication et Information :

Vice-Président, Conseiller Municipal Délégué : Louis JEGOU ;

Armèle ROBIN-DIOT Catherine GOAZIOU, Françoise ALLAIN,

Marie Odile ROLLAND, Virginie CHAUVEL et Gabrielle PERRIN.

5) Délégués du Conseil Municipal :

Madame le Maire rappelle la liste des délégués du Conseil Municipal indique qu'il n'y a pas lieu de procéder à des changements, pour tenir compte du nouvel exécutif, sauf le cas de l'EPIC de Tourisme communautaire, pour lequel il est souhaitable de désigner Monsieur JEGOU en remplacement de Madame ROBIN-DIOT, ce qu'approuve l'assem-

blée à l'unanimité.

6) Financement de la ZAC :

Madame LE CARLUER fait part à l'assemblée de l'échéance du contrat de prêt dit « In Fine » contracté sur le budget de la ZAC pour un montant de 1.200.000 € auprès du CRCA en 2008, pour une durée de 4 ans, et renouvelé en 2012 pour 4 autres années. Elle précise qu'en conséquence, depuis 8 ans, le capital n'est pas remboursé.

Madame LE CARLUER précise alors qu'en fin d'été une consultation a été faite par la commune auprès des banques habituelles pour un prêt amortissable de 1 200 000 € sur 20 ans, à taux variable (et donc remboursable par anticipation). L'idée d'un pool bancaire ayant été rejetée après examen, une option pour un prêt de 600 000 € a aussi été demandée. Elle indique que seule cette option a été retenue par les 2 banques qui ont accepté de répondre, ce qui place la commune dans une situation de contrainte. Elle observe cependant le résultat de la consultation n'en est pas moins satisfaisant puisque :

1. Le taux de marge des 2 banques est identique, et qu'elles utilisent un indice proche ;
2. Le taux de marge est plutôt faible (0,80 %) ;
3. L'une des banques propose un prêt remboursable par anticipation sans indemnité, alors que l'autre banque intègre des indemnités de 3 % du capital

Reste que la charge financière des deux prêts représente, au taux actuel, plus de 63 000 € par an, ce qui lui paraît une charge lourde que le budget général de la commune devra assumer en substitution du budget de la ZAC, incapable de s'équilibrer avec une telle charge.

7) Chapelle de Kerfons : désignation d'un architecte :

Le Maire rappelle qu'un programme de travaux est inscrit au projet de territoire communautaire pour 400 000 € Hors Taxes, auxquels s'ajoute une enveloppe de 40 000 € pour les coûts de Maîtrise d'œuvre. Elle indique alors qu'il convient de désigner un architecte du patrimoine pour élaborer un programme de travaux en cohérence avec l'étude déjà menée sous l'égide de la DRAC en début des années 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à désigner un architecte pour commencer les études de Maîtrise d'œuvre de l'opération de réhabilitation.

Après le vote, Monsieur GOAZIOU indique qu'il a insisté pour que cette décision soit prise, considérant que des associations attendent pour engager des financements. Suit un échange sur ces financements au cours duquel la fondation DELESTRE est mentionnée comme acteur principal si le Trégor.

8) Éclairage public au lotissement de Roscoq :

A) Présentation et débat :

Monsieur VANGHENT informe l'assemblée que la commune a fait procéder par le SDE à :

- L'étude d'éclairage du Lotissement Roscoq .

Rénovation de 7 lanternes : mâts conservés (en bon état, posés en 2002 et 2008)

- fourniture et pose de 7 lanternes ambiance neuves type EUROPHANE NELL avec lampes 70 W SHP, basse consommation ;

Le coût total est estimé à 20 160 € TTC soit un montant de 12 096 € TTC restant à charge de la commune.

- L'étude de rénovation de l'éclairage de la: Place de La Poste Le coût total est estimé à 6 720 € TTC soit un montant de 4 032 € TTC restant à charge de la commune.

B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la

proposition du SDE et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

Le projet de rénovation d'éclairage du Lotissement Roscoq
Le projet de rénovation de l'éclairage de la Place de La Poste.

9) Projet d'étude du réseau d'eau potable - Plan de financement :

A) Présentation et débat :

Monsieur VANGHENT fait part à l'assemblée de l'intérêt qu'il y aurait pour la commune à engager une étude dite de Schéma Directeur Eau Potable en vue de mieux connaître le réseau lui-même comme les installations qui le desservent (captage et réservoirs) :

- cette étude est souhaitée par les services de LTC, afin d'avoir une meilleure maîtrise de leur outil de travail ;
- cette étude paraît aussi souhaitable pour la commune, afin de définir les priorités d'investissement et d'en maîtriser les effets budgétaires ;
- cette étude est utile à LTC comme à la commune dans la perspective de la reprise de la compétence par LTC à l'horizon 2020. Il observe aussi que le coût d'une telle étude est estimé à 20 000 € Hors Taxes et que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en finance 60 %. Il propose alors de voter pour décider le principe d'une telle étude, d'en adopter le plan de financement et décider de le mettre en œuvre.

B) Décision :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet arrêté en Commission et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le lancement d'une étude de schéma Directeur Eau Potable sur la commune de Ploubezre, sollicite de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne un financement au taux maximum et adopte le plan prévisionnel de financement suivant :

Agence de l'Eau Loire Bretagne (60 %)	12 000,00 €
Commune de Ploubezre (Solde)	8 000,00 €
Total	20 000,00 € H.T.

10) Groupe de travail « Pôle Saint Louis » :

Monsieur VANGHENT rappelle la décision de faire intervenir un programmiste pour l'analyse du bâtiment du Pôle St Louis et indique que le cabinet « YK Conseil » a été retenu. Celui-ci a déjà commencé son travail et notamment sollicité des principales associations communales concernées par un usage éventuel. Il précise alors que la municipalité doit aussi rencontrer le cabinet propose qu'un groupe de travail soit constitué qui associerait l'opposition. Après un échange, l'assemblée convient de constituer le groupe avec les membres suivants :

Le Maire, Frédéric LE FOLL, Gildas NICOLAS, Armèle ROBIN-DIOT, David BLANCHARD, Michel LE MANAC'H (suppléant, Gabrielle PERRIN), un représentant d'association.

11) Conventions :

A) Convention Structures d'Accueil du Jeune Enfant :

Madame le Maire rappelle le projet de renouvellement d'une convention à passer avec la ville de Lannion pour l'utilisation des Structures d'Accueil du Jeune Enfant A l'initiative de Monsieur MASSE, suit un échange sur l'évolution du coût de cette convention qui apparaît pesante et difficilement contenu. Au cours du débat, l'assemblée s'interroge notamment sur la pertinence de l'intégration du coût d'amortissement des bâtiments dans le tarif, considérant que ces bâtiments n'appartiennent pas à la commune de Ploubezre. Compte tenu de l'absence du coût horaire qui devait être précisé dans la convention, l'assemblée convient de reporter sa décision.

B) Conventions ENEDIS :

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à passer deux conventions avec ENEDIS pour l'implantation d'un poteau électrique et l'enfouissement d'une ligne électrique.

12) Décisions administratives d'ordre comptable :

A) Admissions en non valeur :

Madame LE CARLUER précise que les voies habituelles de recouvrement et recours ont été mises en œuvre et que les créances ne semblent plus recouvrables. En conséquence, Madame LE CARLUER propose d'en prendre acte et de les admettre en non valeur.

B) Demandes de dégrèvements – Eau Potable :

Madame LE CARLUER rappelle à l'assemblée que, depuis le 1^{er} juillet 2013, les fuites après compteur dans les réseaux de distribution d'eau potable sont soumises à un encadrement des facturations émanant du gestionnaire (loi du 17 mai 2011, Décret du 24 septembre 2012). Plus précisément, le décret impose, pour :

1. Les particuliers exclusivement ;
2. Des fuites d'eau accidentelles et de bonne fois ;
3. Des fuites d'eau réparées par un professionnel ;
4. Le réseau privatif à l'exclusion des appareils,...
5. Sur demande dûment justifiée ;

La prise en charge totale de la surconsommation dépassant le double de la consommation moyenne des 3 dernières années.

En conséquence, le Conseil Municipal n'a plus à se prononcer sur le nouveau montant de tarification, mais simplement à prendre acte de la réalité de la fuite, de son caractère accidentel,... pour décider l'application des conditions prévues au Décret.

C) Dépenses lors de cérémonies d'intérêt non communal

Madame LE CARLUER informe l'assemblée que les dépenses à l'occasion de cérémonies qui ne sont pas d'intérêt communal, telles que l'achat de fleurs pour une cérémonie funéraire, pour un mariage, une décoration honorifique, un cadeau de Noël aux aînés doivent faire l'objet d'une délibération, générale ou particulière, du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler les dépenses suivantes :

Achat de fleurs à l'occasion d'un événement tel que mariage, décès, départ en retraite ou mutation d'un agent, vœux aux doyens, pour une valeur d'un montant maximum de 120 € ;

Achat de cadeaux ou règlement d'une annonce pour un montant maximum de 300 € par bénéficiaire et par événement ;

Achat d'un cadeau de Noël, ou prise en charge d'une fraction de ce cadeau, pour un montant maximum de 35 € par an, au bénéfice des enfants du personnel ayant moins de 12 ans ; ce montant sera doublé l'année des 12 ans de l'enfant. Prise en charge d'une entrée groupée au cinéma pour ces mêmes enfants ;

Organisation d'une réception pour 80 convives au plus.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, adopte, le règlement présenté.

13) Affaires diverses :

* Mouvement du personnel :

Madame le Maire rappelle le départ de Madame LAUDREN, qui est remplacée par un agent intérimaire du CDG 22, Amandine DHEE. Elle précise que cette solution a été retenue compte tenu de la nécessité de pouvoir rapidement au remplacement de Sonia tout en permettant une réévaluation de la charge de travail au sein du service administratif dans la perspective des transferts de compé-

tences à LTC (Urbanisme, notamment) avec mouvements internes au sein de la collectivité, à la demande du personnel.

* Bibliothèque : inauguration :

Madame le Maire fait part de l'inauguration des travaux de réaménagement et mise aux normes de la Bibliothèque

municipale le 18 novembre prochain, à 18 heures et invite les membres de l'assemblée à réserver cette date.

Conseil Municipal du 28 novembre 2016

1) PLU :

A) Présentation et débat :

Madame le Maire introduit la présentation et le débat sur le projet de PLU en indiquant que les pièces soumises à l'assemblée sont l'aboutissement d'un travail de plus de 2 années, qui a été concerté avec la population comme les représentants des personnes associées. Elle rappelle que les premières réunions de travail ont commencé en juin 2014 pour se prolonger sur un total de 19 réunions. Puis Monsieur NICOLAS prend la parole pour présenter une synthèse des principaux axes de travail dense dans le quartier Nord

Sur le diagnostic territorial, celui-ci a montré :

- Une importante consommation foncière (38 ha consommés sur la période 2005 à 2013) avec une urbanisation de Ploubezre et diffuse dans les hameaux ;
- Une densité très faible des logements produits (moyenne de 8 logements/ha - au plus 12 logements/ha, à Buzulzo) ;
- Une urbanisation éclatée entre 2 pôles, le bourg et Keranroux, ainsi qu'une centralité commerciale s'éloignant du bourg ;
- Un manque de logements locatifs et de services adaptés aux personnes âgées ;
- Un emploi local limité induisant des déplacements domicile/travail sur l'agglomération ;
- Des déplacements doux non sécurisés.

Sur le contexte supra-communal, il relève :

- Les objectifs de la Loi « SRU » (2000) pour les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), visant à :
 - Réduire la consommation des espaces agricoles et naturels, en favorisant la densification des espaces déjà urbanisés ;
 - Assurer la mixité sociale ;

Il en résulte que les surfaces classées constructibles au PLU doivent être cohérentes avec les besoins estimés, le développement urbain doit être recentré dans les agglomérations, et une attention particulière doit être portée sur la préservation de la trame verte et bleue.

Pour les documents supra-communaux, le PLU a dû se conformer :

Au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Trégor, (6 mars 2013), avec comme principales contraintes :

- * L'imposition d'une densité minimale de 20 logements /ha ;
- * La préservation du commerce de proximité (périmètre de centralité) ;
- * La prise en compte des continuités écologiques et des coupures d'urbanisation (trame verte et bleue, bocage, zones humides, vallées, ...) ;
- * L'organisation du développement urbain, des déplacements (emplacement réservé pour la voie de contournement, déviation du bourg) ;
- * Le besoin en logement pour Ploubezre, basé sur une poursuite des tendances passées des 12 dernières années, qui conduit à une estimation de besoin de 400 logements sur 10 ans ;
- * Un objectif de mixité sociale à mettre en œuvre pour

les zones à urbaniser ;

A la demande de Monsieur GOAZIOU, Monsieur NICOLAS précise que le nombre de logements sociaux est aujourd'hui de l'ordre de 5 % du parc de logements contre 20 % si on respecte la contrainte règlementaire applicable aux communes de plus de 3 500 habitants,

27 ha seront donc constructibles dans le nouveau PLU, contre 130 ha dans le précédent PLU, répartis en :

- **20,5 ha dédiés à l'habitat** (16 ha de zones AU dont 6 dans la ZAC, 4 ha dents creuses) sur la base d'un objectif de 40 logements/an et pour une population supplémentaire de 500 habitants dans 10 ans ;
- **3,4 ha dédiés aux équipements** (réserve foncière pour l'éventuel déplacement des services techniques, l'extension du pôle sportif, l'extension de la salle de sports, ...)
- **3,5 ha dédiés aux activités** : espace artisanal de 1,3 ha, équipement touristique de 2,2 ha.

A l'issue de son exposé, Monsieur NICOLAS observe qu'au bout de 10 ans le classement de certains terrains sera automatiquement remis en cause.

Madame DEROUARD introduit son propos en indiquant que la procédure en est à la fin de la phase études. Le dossier sera transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis sous 3 mois avant mise à l'enquête publique et l'étape finale sera l'approbation du PLU. Puis Madame DEROUARD indique qu'elle se propose de faire une synthèse des principales évolutions du PLU, selon le détail des zonages suivants et en précisant les principales contraintes édictées par le projet PLU soumis à l'assemblée :

A l'issue de la présentation plusieurs questions sont posées par les membres de l'assemblée :

B) Décision :

Considérant qu'il y a lieu de mettre la révision du PLU en conformité avec les articles R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme tels qu'issus du décret du 28 décembre 2015, Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur NICOLAS et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 abstentions (Mesdames CHAUVEL et PERRIN, ainsi que Messieurs, LE MANAC'H, MASSE et MENOÛ)

Décide, d'opter pour le nouveau régime juridique des PLU issu de ce décret ;

C) Suite de la présentation et du débat :

Après l'adoption du régime du règlement l'assemblée revient à une question posée par Monsieur MASSE sur les « dents creuses », notamment sur le secteur de Coat Azur.

2) Plan Local d'Urbanisme - bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU (selon le décret du 28 décembre 2015) en vue de sa notification aux personnes publiques associées et consultées, puis mise à l'enquête publique :

Madame le Maire ayant rappelé que la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ploubezre était prescrite : les modalités de concertation ont été définies par délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2013. Puis Madame le Maire expose au Conseil Municipal les princi-

pales justifications qui motivait la révision du Plan Local d'Urbanisme :

- Le mettre en compatibilité avec le SCOT, le PLH, le SAGE, la loi Grenelle ENE du 12 juillet 2010 ;
- Renforcer le rôle de pôle péri-urbain ;
- Prévoir le développement de l'urbanisation lié au désenclavement du Trégor via la commune de Ploubezre ;
- Mettre en valeur les patrimoines multiples de la commune sans en compromettre le développement ;
- Accompagner les besoins d'équipement et de services à destination de la population en cohérence avec son développement ;

elle a rappelé les modalités de concertation publique retenues conformément à l'article L103-2 et suivants du code de l'urbanisme afin d'associer pendant toute la durée de la révision du P.L.U., jusqu'à l'arrêt du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, tout comme elle a rappelé le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal le 25 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 5 contre (Mesdames CHAUVEL et PERRIN, ainsi que Messieurs, LE MANAC'H, MASSE, et MENU), Madame OGER s'abstenant,

- Confirme que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 17/05/2013 ;
- Décide de tirer un bilan positif de la concertation tel qu'il est relaté en annexe et de l'approuver ;
- Arrête le projet de PLU conformément à l'article L153-14 du code de l'urbanisme et tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Décide de transmettre pour avis le projet de PLU arrêté, à l'Autorité environnementale, aux Personnes Publiques Associées et à celles qui en ont le cas échéant fait la demande (articles L153-16, L153-17, L153-18, L132-7 et L132-9, R153-6 et R153-7 du code de l'urbanisme),
- Précise qu'à l'issue de la consultation des personnes publiques, le projet de PLU sera soumis à enquête publique pendant un mois, conformément à l'article L153-19 du Code de l'urbanisme ;
- Précise que la présente délibération et le projet de PLU sera transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor au titre du contrôle de légalité ;
- Précise que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme ;
- Précise que la présente délibération et le projet de PLU seront mis à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

3) Affaires communautaires : Election des délégués à LTC :

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de procéder à l'élection de deux conseillers pour siéger au sein du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire constate que deux listes de candidats ont été déposées :

Suffrages obtenus

Liste GOURHANT

Dix sept

Liste MENU

cinq

Madame le Maire proclame la liste GOURHANT élue et donne le nom des deux conseillers communautaires qui vont siéger au sein du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté :

- Brigitte GOURHANT ;

- François VANGHENT.

4) Décisions modificatives des budgets et décisions d'ordre budgétaire :

A) Décision Modificative N° 1 du Budget principal - Présentation :

Madame LE CARLUER fait part à l'assemblée de la nécessité d'ajuster plusieurs comptes du Budget Primitif de la commune. En effet, l'assemblée a voté des « admissions en non valeur » de créances récemment. Par ailleurs, les travaux en régie progressent de 40 000 €.

B) Décision Modificative N° 1 du Budget principal - Approbation

C) Décision Modificative N° 1 du Budget de la ZAC :

D) Décision Modificative N° 1 du Budget de l'eau :

E) Subvention d'équilibre au budget du Pôle Médical :

F) Subvention d'équilibre au budget du CCAS :

En cohérence avec ces éléments, Madame LE CARLUER propose à l'assemblée d'arrêter le montant total de la subvention d'équilibre pour l'année 2016 du budget général au budget du CCAS, soient 4 000 € supplémentaires (sur les 17 000 € prévus initialement au BP) et d'autoriser le mouvement comptable correspondant. Elle précise que ce montant permet simplement de couvrir le montant du déficit cumulé du CCAS, ce qui était l'objectif lors du vote du BP.

F) Autorisation d'engagements, de liquidation et de mandatement

AUTORISE le Maire ou à défaut les adjoints délégués, à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2017, les dépenses d'investissement de l'ensemble des budgets de la Commune, de l'eau, de la ZAC, du Pôle Médical, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2016.

5) Avis sur le PLU de Plouaret :

Commune de 2998 ha et 2180 habitants qui s'est donné comme objectif la création de 235 logements nouveaux sur les 15 prochaines années (hypothèse de croissance : 1%, soit, à l'horizon 2030 : 2560 habitants). Il en résulte :

- une consommation d'espaces de 14,5 ha pour l'habitat ;
- une consommation d'espaces de 3,7 ha pour l'activité ;
- une densité de 15 logements par ha.

Développement du secteur de la gare ferroviaire : pôle d'échange multimodal et extension ZA de 1,3 ha ;

Respect du SCOT et notamment maintien du principe de déviation du trafic automobile de transit par une voie de contournement ;

Aussi, vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 27 octobre 2016, il propose à l'assemblée de donner un avis favorable au projet, ce qui est fait à l'unanimité.

6) Avis sur Installation classée à Tonquédec :

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'EARL de Kergunteuil exploitant un élevage de volailles et vaches laitières dont le siège est situé à Runamber en Tonquédec sollicite l'autorisation d'exploiter 69 000 emplacements de volailles de chair répartis en 2 poulaillers. En conséquence, l'atelier vaches laitières sera abandonné. Le deuxième poulailler déjà existant mais non exploité serait remis en service. Monsieur LE FOLL précise que les bâtiments avaient été réaffectés à usage de remise à caravanes et bateaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 8 abstentions (Mesdames CHAUVEL et PERRIN, ainsi que Messieurs, LE MANAC'H, MASSE, ROPARS, VANGHENT et leurs procurations), donne un avis favorable au projet présenté.

Conseil Municipal du 16 décembre 2016

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes du 14 juillet, à Nice.

1) Tarifs 2017 :

A) Débat :

Madame LE CARLUER fait part à l'assemblée de la proposition de la Commission des Finances de ne pas faire évoluer les tarifs du CAREC et d'appliquer, sur la base, un taux de 1 %, à la majorité des tarifs, étant en outre rappelé que ce chiffre de revalorisation ne s'applique pas à certains tarifs (Publicité du Kélou, tarifs de cantine et garderie – déjà revalorisés, Eau - tarif calculé sur un équilibre budgétaire, Chapelle de Kerfons, ...).

Elle précise par ailleurs qu'un nouveau tarif a été proposé en Commission de Finances pour permettre la location de la cureuse (tracteur avec l'épaveuse et sa tête de curage). Par ailleurs, le tarif pour le repas des anciens augmente de 1 €, compte tenu du coût du repas.

B) Décisions :

Le Conseil Municipal prend acte, pour mémoire, des tarifs déjà décidés lors du Conseil de juin 2016 et qui restent applicables pour l'année scolaire :

Cantine scolaire :	Tarif 15/16	Tarif 16/17
Cantine enfants, Ploubezre	De 2,97 €	à 3,00 € (+ 1,00 %)
Cantine enfants, « Extérieurs »	De 3,41 €	à 3,44 € (+ 1,00 %)
Garderie scolaire du midi	De 3,67 €	à 3,71 € (+ 1,00 %)
Cantine Adultes	De 5,22 €	à 5,27 € (+ 1,00 %)

Garderie scolaire :

Formule	Quotient Fam. < 512 €	Quotient Fam. > 512 €
matin : 7 h 30 – 8 h 35	0,75 €	1,14 €
soir : 16 h 30 – 18 h 30	1,13 €	1,69 €
matin + soir :	1,50 €	2,18 €

ALSH :

(1)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
QF	Jusqu'à 550 €	de 551 € à 750 €	de 751 € à 950 €	de 951 € à 1200 €	Plus de 1200 €
Tarif / journée (2) repas compris Ouverture de 7h45 à 18h30	7,77 €	9,63 €	11,65 €	14,00 €	16,07 €
Tarif ½ journée du mercredi Ouverture de 13h30 à 18h30	3,00 €	3,72 €	4,49 €	5,40 €	6,21 €

(1) + 10 € par nuitée et par enfant participant à la semaine camping des moyens ou des grands.

(2) Tarif applicable sur des forfaits de 3, 4 ou 5 jours uniquement, ou pour les cas dérogatoires (maladie, ...).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, confirme

le tarif proposé, tel que déjà voté en Conseil Municipal du 30 juin 2016 et de son application sur la période allant du 1/9/2016 au 31/8/2017.

Tarifs de l'eau :

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal décide de maintenir ses tarifs tels que délibérés en séance du 10 décembre 2010 ;

Madame LE CARLUER, après examen du détail des tarifs, invite le Conseil Municipal à adopter les tarifs suivants :

Cimetière - creusement de fosses :

Fosse normale	133 € TTC
Fosse sur creusée	160 € TTC
Fosse enfant	53 € TTC
Caveau	ouverture = 133 € TTC
Réduction de corps	67 € TTC

Cimetière - Concessions :

(La concession est donnée pour une emprise de 2,00 X 1,10 m)

Concession de 15 ans	133 €
Concession de 30 ans	240 €
Concession de 50 ans	439 €

Columbarium:

ouverture =	67 € TTC
Concession de 15 ans	240 €

Jardin du souvenir :

(Ouverture, Fourniture et pose de la plaque nominative)
[plaque posée pour 15 ans] = 109 € TTC

Concession pour tombes cinéraires : ouverture = 67 € TTC

(La concession est donnée pour une emprise de 0,70 X 0,80 m et 4 urnes cinéraires au plus)

Concession de 15 ans	240 €
Concession de 30 ans	348 €
Concession de 50 ans	546 €
	= 67 €

Taxe d'inhumation :

Utilisation de la salle de gymnastique (salle A PAUGAM)
122 € / trimestre (pour séance (sous réserve d'accord express) hebdomadaire de moins de 2 heures)

Droits de place 3,80 €

Appliqué au forfait, par journée

Installation occasionnelle 75 € pour la journée

Occupation semi-permanente par les terrasses des bars (20 m²)
39 € par an

Busages (sous réserve d'accord de la Commission voirie avec 6 Mètres minimum)

Jusqu'au Diamètre 0,30 m 69 € le M linéaire

Photocopie Noir & Blanc, 0,30 € la page A4

Photocopie Noir & Blanc, tarif réglementé (CADA),
0,18 € la page A4

(Facturation de travaux d'intérêt public uniquement) :

Main d'œuvre municipale 34 € / Heure

Main d'œuvre avec Tracto-Pelle 85 € / Heure

Main d'œuvre avec Cureuse 85 € / Heure

Débroussaillages d'office 0,41 € le m² (Manuel)

0,21 € le m² (Mécanique)

22 €

Repas des anciens

Entrée à la chapelle de Kerfons :

Tarif A 2 € par personne de plus de 12 ans

Tarif B 1,5 € par personne, pour groupes (à partir de 15 personnes), chômeurs et étudiants

Publicités dans le Kélou

(application pour 1 année de publication) :

1/18^{ème} de page 75 €

1/9^{ème} de page 140 €

1/3 de page 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, par 17 voix pour et 4 abstentions (Mme PERRIN, Mrs LE MANAC'H et MENOÛ et leur procuration), le tarif proposé. Puis il examine les tarifs du CAREC, pour l'adopter dans les mêmes conditions :

Taxe de séjour :

Madame LE CARLUER rappelle que ce tarif a été institué au 1^{er} avril 2008, dans le cadre d'une politique concertée au sein de LTA, pour un pôle regroupant les communes de Lannion, Ploubezre, Ploulec'h et Rospez. Pour l'année 2017, considérant qu'aucune directive collective n'est avancée pour faire évoluer le tarif, il est proposé de reconduire les tarifs antérieurs, soit :

- La période de perception s'applique du 1^{er} avril au 30 septembre ;
- Les exonérations concernent :
 - Les personnes visées à l'article L 2333-31-32-34 du CGCL ;
 - Les enfants de moins de 18 ans ;
 - Les étudiants durant l'année scolaire ;
 - Les nuitées d'un montant inférieur à 25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 4 abstentions (Mme PERRIN, Mrs LE MANAC'H et MENOÛ et leur procuration), décide l'application de la Taxe de Séjour selon les modalités proposées ci-dessus.

Tarifs des travaux sur le réseau d'eau potable :

Madame LE CARLUER rappelle à l'assemblée que le réseau d'eau potable est désormais géré par la commune, en coopération avec le service eau de LTC. Les interventions de ce service sont donc facturées par ce service, que ce soit directement ou par le biais de son régisseur. En conséquence, il propose d'adopter le tarif proposé par ce service et qui est le reflet de ses coûts, soit une augmentation de 0,8 %.

2) Rapport annuel d'activité de LTC :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le principe d'un rapport d'activité à effectuer chaque année pour la Communauté d'Agglomération. Elle précise que ce rapport d'activité ne donne pas lieu à délibération de l'assemblée. Par ailleurs, elle rappelle qu'un rapport (document Power Point, rédigé par LTC) a été adressé aux membres de l'assemblée.

3) Affaires foncières :

A) BSB pour servitude d'assainissement et eaux pluviales :

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée de la nécessité d'établir une servitude de passage de réseaux avec la SA HLM BSB sur l'îlot C de la ZAC :

Réseau d'assainissement pour desservir 2 lots du lotissement, sur la parcelle A 2363 ;

Réseau d'eaux pluviales sur la parcelle A 2368 ;

Monsieur NICOLAS précise que la servitude sera accordée gracieusement, étant entendu que les frais d'acte seront à la charge de la commune, et propose que l'acte soit passé en la forme administrative, avec l'assistance du CdG 22.

B) Acquisition à la SECIB d'un chemin à Kéravel

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée que la SECIB, lotisseur des opérations Buzulzo 2 et 3, est restée propriétaire d'un chemin cadastré A 62 et 79 en limite Sud Est du lotissement de Buzulzo. Elle propose de le céder, à l'euro symbolique, à la commune, étant précisé que les frais d'acte seront pris en charge par le cédant. Monsieur Nicolas observe que ce chemin permettrait à terme d'assurer une liaison piétonne avec le hameau de la Métairie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet comme de l'avis favorable de la Commission urbanisme et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

L'acquisition à l'euro symbolique des parcelles proposées ;
D'autoriser le Maire à passer l'acte ainsi qu'à signer toute pièce nécessaire à sa formalisation.

C) Prolongation de délai - compromis COOPALIS :

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée que la société Armor Habitat a changé de dénomination pour « Coopalis », nom inspiré de sa forme coopérative. La commune avait signé un compromis de vente sous conditions suspensives pour l'acquisition de l'îlot G de la ZAC du bourg, pour une superficie de 3 810 m². La pré-commercialisation de 4 lots sur 9 n'ayant pu se réaliser, sur demande de la société, la commission urbanisme propose de proroger le compromis de 1 an.

Au cours du débat, l'assemblée prend note que, si les logements sont réservés aux « primo accédants », il convient de ne pas donner un sens trop restrictif à ce terme qui ne renvoie pas au premier achat, mais s'élargit à tous acquéreurs qui, sous condition de ressources notamment, n'est pas propriétaire au moment de l'acquisition.

4) Nom de rue :

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de l'intérêt d'attribuer un nom de rue à la voirie interne desservant les logements BSB de l'îlot C, et indique que la Commission Urbanisme du 27 octobre dernier a décidé de proposer le nom de « Rue René Laënnec », notamment compte tenu de la proximité du Pôle médical, face au débouché de la voie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la dénomination de « Venelle René Laënnec ». Puis Monsieur NICOLAS invite les membres de l'assemblée à s'interroger aussi sur des propositions de noms de voie pour :

- Le lotissement Kerboriou à Poulanco ;
- Le projet Terra développement, dans la ZAC ;
- Le projet de lotissement communal, dans la ZAC.
- Il fait alors part de l'accord de la famille ARZEL pour un nom de rue

5) Décisions administratives d'ordre comptable :

A) Demande de dégrèvement – Eau Potable :

Puis précisément, le décret impose, pour :

1. Les particuliers exclusivement ;
2. Des fuites d'eau accidentelles et de bonne fois ;
3. Des fuites d'eau réparées par un professionnel ;
4. Le réseau privatif à l'exclusion des appareils, ...
5. Sur demande dûment justifiée ;

la prise en charge totale de la surconsommation dépassant le double de la consommation moyenne des 3 dernières années.

B) Indemnités de conseil au Receveur Municipal (Madame MAHE) :

Après en avoir délibéré, vu l'avis de la commission finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'Indemnité de Conseil à Madame Michèle MAHE, Receveur Municipal, au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour le montant maximum, soit un montant Brut de 843,57 €.

6) Conventions :

A) Convention Structures d'Accueil du Jeune Enfant :

Suite à l'ajournement en séance du 20 octobre 2016, Madame le Maire propose à l'assemblée de débattre à nouveau du renouvellement d'une convention à passer avec la ville de Lannion pour l'utilisation des Structures d'Accueil du Jeune Enfant dont l'actuelle convention est arri-

vée à échéance. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Ploubezre approuve la convention à passer avec la commune de Lannion au titre de la mise à disposition des Structures d'Accueil du Jeune Enfant et autorise le Maire à la signer, ainsi que l'avenant précisant les conditions tarifaires (3,50 €/heure). Par ailleurs, il lui donne tous pouvoirs pour rendre exécutable cette convention et notamment signer toute pièce annexe devant l'accompagner.

B) Transfert d'une voirie dans le domaine communal :

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée que Madame KERBORIOU Marie Louise a obtenu un permis d'aménager pour 5 lots à Poulanco. Elle souhaite transférer les équipements communs à la commune une fois tous les travaux achevés et après réception de ces travaux par les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet comme de l'avis favorable de la Commission urbanisme et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention à passer.

C) Transfert d'une voirie dans le domaine communal :

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée que la SARL Terra Développement a déposé un permis d'aménager pour 31 lots sur l'îlot I de la ZAC. Elle souhaite transférer les équipements communs à la commune une fois tous les travaux achevés et après réception de ces travaux par les services techniques municipaux.

7) Motion relative au projet d'extractions minières :

A l'invitation de Mme le Maire, Monsieur VANGHENT rappelle le projet de prospection minière sur la partie sud du territoire de LTC, aux sources du Léguer, et rappelle que la motion adoptée par LTC a été transmise aux membres de l'assemblée. Il propose de se prononcer sur la base de ce texte qui reprend les éléments essentiels à considérer, rappelant que le Conseil Municipal est invité à s'opposer au démarrage de la prospection et de l'exploitation minière sur le secteur de Loc Envel tant que des études complémentaires n'auront pas démontré l'absence d'impact pour la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ainsi que sur la biodiversité. D'autre part, la motion fait état du souhait que soit également pris en compte et évalué l'impact économique de ce projet pour ce territoire.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Messieurs GOAZIOU et LE FOLL),

- CONSIDERANT que l'étude d'impact n'a pas pris suffisamment en compte les risques environnementaux liés aux forages sur la ressource en eau aussi bien sur le plan

quantitatif que sur le plan qualitatif et pour la biodiversité ;
- CONSIDERANT que le bassin versant du Léguer constitue l'un des principaux réservoirs pour l'alimentation en eau potable des communes de Lannion Trégor Communauté ;
- S'oppose à la prospection et à l'exploitation minière sur le secteur de Loc Envel tant que des études complémentaires n'auront pas démontré l'absence d'impact pour la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que sur celui de la biodiversité. D'autre part, il souhaite que soit également pris en compte l'impact économique de ce projet pour ce territoire.

8) Affaires diverses

*** Nouvelle population légale :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des nouveaux chiffres de la population au 1er janvier 2017 :

Population municipale : 3 586 habitants ;

Population totale : 3 688 habitants ;

*** Information sur la délivrance des Cartes d'Identité :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la délivrance des cartes d'identités sur des pôles centralisés (en pratique Lannion ou Plouaret, comme pour les Passeports) en précisant que les Mairies continuent à délivrer les imprimés pour l'instant.

*** Décès de François TASSEL :**

Madame le Maire fait part du décès de Monsieur François TASSEL, Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur, titulaire de nombreuses décorations et titre de reconnaissance de la nation en sa qualité de responsable de la Résistance pour le secteur Nord 1. Elle rappelle aux membres de l'assemblée la cérémonie de ce samedi 16 décembre au CAREC à 15 h 15.

*** Grippe aviaire :**

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de la réunion organisée par les services de l'Etat cette semaine, suite à l'arrêté préfectoral décidant le confinement des volailles en vue de prévenir le risque de transmission de la Grippe Aviaire. Il invite les membres de l'assemblée à faire connaître dans leur entourage cette mesure de prophylaxie.

*** Vœux :**

Madame le Maire fait part de la date des vœux, prévus le samedi 14 janvier à 11 heures, salle du CAREC.

*** Rue Yann ar Gwenn :**

Monsieur DROUMAGUET s'inquiète du retard du transfert de propriété de la rue Yann Ar Gwenn dans le domaine communal et il lui est précisé que le dossier n'a pas eu de développement depuis plusieurs années. En conséquence il conviendra de le reconsidérer.

Conseil Municipal 8 mars 2017

1) Travaux de la RD11 : Plan de financement ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'approbation du projet de travaux sur la RD 11 en date du 30 juin 2016 et précise que le dossier de projet a été transmis au Conseil Départemental sans délai. Ce dossier n'a reçu de réponse qu'au mois de janvier courant, et ce malgré l'avis favorable du CD (quelques remarques secondaires, sans portée de nature à remettre le projet en question). Ceci qui explique le retard pris pour la présentation du plan de financement.

Puis Monsieur LE FOLL rappelle le projet d'aménagement de la RD 11 depuis le bas de la rue des Blés d'Or jusqu'à Lannion et précise que la commune de Ploubezre est ame-

née à réhabiliter une partie des réseaux d'assainissement et de pluvial, installés sous chaussée. De même ces travaux donnent l'opportunité de créer un bassin de régulation des eaux pluviales au niveau de l'ancienne carrière dite GAD-BOIS située face au chemin du moulin de Keranroux. Cet ouvrage permettra de réguler les eaux pluviales du bassin du quartier de Keranroux, et a déjà reçu l'accord informel du Comité de Bassin Versant de la Vallée du Léguer.

Madame Le Maire et Monsieur LE FOLL présentent alors l'estimation globale des travaux de la seconde tranche de la rue des blés d'or à Lannion, soit 509 355,00 € hors Taxes. Cette dépense peut se décomposer comme suit :

Réhabilitation des réseaux d'eau pluviale	130 700 € HT
Aménagement des rives et de la piste cyclable	29 585 € HT
Aménagement du carrefour du chemin du moulin de Keranroux	23 055 € HT
Aménagement des rives (Lannion / Blés d'Or)	123 756 € HT
Travaux d'aménagement de deux arrêt de bus	20 604,00 € HT
Travaux d'aménagement de sécurité sur chaussée	38 605,00 € HT
Études	17 500,00 € HT
SPS	4 000,00 € HT
Avance au CD 22 sur travaux d'enrobé	121 900,00 € HT
Montant total	509 355,00 € HT

Ils indiquent que ces travaux peuvent recevoir des financements au titre de la DETR (Etat), du Contrat de territoire (CD22 et LTC), du produit des amendes de police (Fonds départemental) pour des travaux de sécurité du "Plan de déplacement" Quai de bus et abris de Bus (LTC), ce qui permettent de proposer le plan de financement suivant :

DETR (sur l'ensemble des travaux, 35 %)	75 250,00 € HT
Financement au titre des amendes de police, (CD22, plafonné)	30 000,00 € HT
Aménagement destiné à ralentir la vitesse (plafond 80 000 € HT) (123 756,00 € HT + 29 585,00 € HT) x 30 % (24 000,00 € HT)	
Fourniture et mise en place de deux abris de Bus (1 874,32 € HT)	
Aménagement de sécurité sur chaussée (38 605 € HT) X 30 % (11 581,50 € HT)	
Aménagement de carrefours (Chemin du moulin de Keranroux) (23 055,00 € HT) X 30% (6 900,50 € HT)	
Fond de concours de LTC au titre du contrat de territoire (12,67%)	49 090,00 € HT
Fond de concours de LTC au titre du "Plan de Déplacement" (3 500 € HT par arrêt)	7 500,00 € HT
Solde à charge de la commune de Ploubezre	225 615,00 € HT
Remboursement de l'avance sur travaux d'enrobé (CD22) (60% la 1 ^{ère} année, 40% la deuxième année)	121 900,00 € HT
Total	509 355,00 €

Au cours des échanges Monsieur MENOÛ s'interroge sur l'absence de financement spécifique pour les travaux de sur le réseau d'eaux pluviales. Cependant le Comité de Bassin Versant avait déjà précisé qu'il s'agissait d'obligations légales et qu'à ce titre il ne verserait pas de financement. Par ailleurs, il est précisé que les 130 700 € inscrits au titre de la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales concernent très majoritairement des travaux sur les canalisations elles mêmes, que les travaux de régulation au titre du bassin tampon sont modestes en regard de l'enveloppe de dépense globale, et que l'impact financier de l'absence de subvention pèse donc du même ordre de grandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet qui lui est soumis et sollicite de l'Etat, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor ainsi que de LTC les subventions attendues aux taux maximums.

2) Programme voirie rurale 2017 :

Monsieur LE FOLL fait part à l'assemblée du programme

voirie rurale 2017 proposé par la Commission travaux et comprenant des travaux neufs sur les voies suivantes :

1. Route de Kerbiriou	514 ml
2. Route de Traou Wazh	392 ml
3. Route de Goas ar Lao	894 ml
4. Route de Kervaridic	735 ml
5. Route du château de Kergrist	1 030 ml
6. Route de Poul Ar Bervet:	931 ml

Soit un linéaire total estimé de 4 496 mètres, qui reste dans l'ordre de grandeur des projets des dernières années. Le programme est validé à l'unanimité.

3) Affaires diverses :

* Acquisition aux Consorts GADBOIS de délaissés, rue Joseph LESBLEIZ :

L'indivision GADBOIS est propriétaire de délaissés sis rue Joseph Lesbleiz, et cadastrés F 1635 et F 2632, aux abords de la route départementale n°11. Les héritiers proposent de les céder à l'euro symbolique, à la commune afin que cette dernière puisse procéder à des aménagements aux abords de la RD 11.

Désignation : Rue Joseph Lesbleiz

N° cadastral : F 1635 & F 2632

Surface : 106 m² & 63 m²

Acquéreur : Commune

Montant : 1 €

Il est précisé que l'ensemble des frais d'acte sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

L'acquisition des parcelles mentionnées

Autorise le Maire à signer l'acte, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa formalisation.

* Prix de fleurissement :

Madame PERRIN observe que le prix de fleurissement est constitué d'un bon d'achat dans les établissements LE GUILCHER. Or Monsieur LE GUILCHER étant décédé, il semble que certains bénéficiaires n'ont pas pu retirer leur lot. Mme ROBIN-DIOT indique que des factures de cette entreprise sont pourtant parvenues récemment en Mairie, mais l'assemblée convient qu'il faudra envisager une alternative...

* Panneaux bilingue :

Madame PERRIN demande que la commune poursuive le programme de travaux de noms de lieux dits en breton. Mme Le Maire observe que le fournisseur des panneaux a reconnu un défaut majeur de qualité sur sa livraison, qui sera remplacée à ses frais. En conséquence il convient d'attendre ce remplacement avant d'envisager une éventuelle suite au programme.

Retrouvez l'intégralité des conseils municipaux sur le site internet de la commune :

www.ploubezre.fr

Guide des aides « Habitats » de Lannion Trégor Communauté à destination des particuliers

Le nouveau guide des aides habitats destinées aux particuliers vient de sortir. Ce guide récapitule l'ensemble des aides qui visent à encourager l'accès à la propriété ou l'amélioration de l'habitat.

Ces aides concernent la réhabilitation de l'immobilier ancien, la rénovation thermique des logements, la réalisation d'audits énergétiques, le conventionnement de l'immobilier ancien, la rénovation et l'isolation des façades en centre bourgs. Certaines aides s'adressent aux propriétaires occupants, d'autres aux propriétaires bailleurs.

1. Aides pour les propriétaires occupants

- Aide à la réhabilitation du parc privé ancien : amélioration thermique
- Aide à l'amélioration thermique des logements
- Aide à la réalisation d'audits énergétiques
- Aide à la réhabilitation du parc privé ancien : habitat très dégradé

- Dans les centres bourgs, aide pour le ravalement des façades avec isolation des murs
- Aides pour les propriétaires bailleurs
 - Aide à la réhabilitation du parc privé ancien
 - Aide au conventionnement sans travaux du parc privé ancien : dans ce dispositif, le propriétaire doit conventionner son logement pour une durée minimum de 6 ans
 - Aide à l'accès social à la propriété : acquisition d'un logement (pavillon ou appartement) achevé depuis plus de 15 ans

Pour plus d'informations sur ces aides (conditions d'éligibilité, montant de l'aide et dossier), rendez-vous sur le site de Lannion Trégor Communauté, rubrique habitat-urbanisme, aides financières pour les particuliers ou au Point Info Habitat, 21 rue Jean Savidan à Lannion (Tél. 02 96 05 93 50).

Collecte textile 2016

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, 4,2 tonnes de textile ont été collectées sur la commune de Ploubezre, soit 1,6 kg/habitant.

Que peut-on mettre dans les conteneurs textile ? TOUT ou presque

Les vêtements (sauf mouillés et très tâchés), la maroquinerie, les chaussures liées par paire et le linge de maison **dans des sacs de 30 litres bien fermés** pour éviter que le linge ne prenne l'humidité et faciliter le travail des personnes qui collectent.

RETRITEX : offre un service de proximité utile auprès des populations, permet de réduire les coûts de traitement et ainsi les charges pour le citoyen.

Cœuvre pour préserver les ressources de la planète et développer l'économie circulaire, favorise le développement d'activités et d'emplois autour du métier de la collecte, du tri et du recyclage.

AUTANT DE BONNES RAISONS DE FAIRE DU TRI DANS LES

ARMOIRES... ! S'habiller chez Emmaüs, un nouveau signe de richesse intérieure ? Pourquoi pas ! Des boutiques pimpantes donnent une seconde vie aux vêtements que vous ne mettez plus.

Vous trouverez le conteneur le plus proche « Déchèterie Ty ar C'hreyo »



ENQUETE PUBLIQUE Projet de Plan Local d'Urbanisme de Ploubezre

Lannion Trégor Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du PLU de Ploubezre

du mardi 9 mai au vendredi 9 juin 2017 inclus en Mairie de Ploubezre.

Le commissaire enquêteur, Madame Aline Garandel se tiendra à disposition du public les :

Le mardi 9 mai de 9h00 à 12h00

Le lundi 15 mai de 9h00 à 12h00

Le samedi 27 mai de 9h00 à 12h00

Le samedi 3 juin de 9h00 à 12h00

Le vendredi 9 juin de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable en Mairie aux heures d'ouverture au public et également disponible sur les sites internet de la communauté d'agglomération :

www.lannion-tregor.com et sur le site de la commune www.ploubezre.fr

Infos pratiques / Titourou pleustrek

Mairie

Horaires d'ouverture :

- Lundi et samedi : de 9h à 12h
- Mardi, mercredi, jeudi, et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone : 02 96 47 15 51

Courriel : mairie@ploubezre.fr

Site internet : www.ploubezre.fr

Permanence des élus (sur rendez-vous) :

Maire : Brigitte GOURHANT

- Mercredi et samedi de 10h à 12h



1^{er} Adjoint : Gildas NICOLAS, chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Equipements structurants

- Mardi de 17h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h



2^{ème} Adjoint : Armèle ROBIN-DIOT, chargée de la Petite enfance, des Affaires scolaires et Péricolaires

- Sur rendez-vous les lundis et mercredis



3^{ème} Adjoint : Françoise ALLAIN, chargée des Personnes Agées, de la Solidarité et des Affaires Sociales

- Sur rendez-vous



4^{ème} Adjoint : Marie Pierre LE CARLUER, chargée des Finances

- Vendredi de 9h30 à 10h30



5^{ème} Adjoint : Frédéric LE FOLL, chargé de l'Agriculture, des Travaux, de la Voirie, du Cadre de Vie

- Mardi de 10h à 11h30



6^{ème} Adjoint : François VANGHENT, chargé de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable

- Vendredi à partir de 16h



Conseiller Municipal Délégué : David BLANCHARD, chargé de la Culture, de la Vie Associative

- Jeudi de 17h à 18h



Conseiller Municipal Délégué : Louis JEGOU, chargée du Tourisme, de la Communication et de l'Information

- Mercredi de 17h à 18h



Services médicaux

Pôle Médical et Para-Médical : 2, rue François Tanguy-Prigent

Médecin Généraliste :

Docteur Alain CLECH : 02 96 47 14 15

Chirurgien-Dentiste :

Docteur Eric ESNAULT : 02 96 54 74 13

Cabinet Infirmier : 02 96 37 79 40

Christelle GUIGNARD

Anita LE BRAS

Sylvain LE NER

Masseurs Kinésithérapeutes : 02 96 47 14 44

Isabelle OLLIVIER

Podologue :

Nadège BLIGNE-JORET : 02 96 37 53 76

Médecin Généraliste : Docteur Olivier CAULAN

7, Rue Paul Salaun - Tél : 02 96 47 13 66

Chirurgiens-Dentistes : Docteur Ofelia VLAD

Docteur Andrei GROZA

4, Place de la Poste - Tél : 02 96 47 12 03

Pharmacie : Laurent BERNARD-GRIFFITHS

2, rue Pierre-Yvon Tremel - Parc Izellan - Tél : 02 96 47 15 31

Poste

Horaires d'ouverture :

- Fermé le lundi
 - Les mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h
 - Le jeudi : de 9h30 à 12h
 - Le samedi : de 9h à 12h
- La poste est fermée les après-midis.
Contact au 02 96 47 14 49

Déchèterie

La déchèterie du Creyo, ouverte à tous, a désormais des horaires valables toute l'année :

Les lundi, mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Les horaires des 10 autres Eco-relais ou déchèteries de la communauté d'agglomération, eux aussi ouverts à tous, sont à votre disposition à la mairie.

Date des encombrants :

Le retrait des encombrants se fait sur inscription. Contacter : LTC au : 080022300

Services d'urgence

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Gendarmerie nationale : 02 96 37 03 78

Centre hospitalier : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor : 02 96 46 65 65

Écoles

École maternelle : 02 96 47 13 01

École élémentaire : 02 96 47 13 02

LA TURQUOISE

KEBAB
BURGERS
GRILLADES

sur place ou
à emporter

Tél : 02 96 91 52 16

2 Rue Jean Marie Le Foll - 22300 PLOUBEZRE

ANNE TAXI
ANNE-TAXI.COM

PLOUBEZRE/LANNION/PERROS
GUIREC

TAXI

06.07.49.73.32

CHARPENTE
MENUISERIE BOIS ET PVC

Menuiserie Aluminium Technal - FABRICANT

MIROITERIE - FERMETURE

NEUF ET RÉNOVATION

GROLEAU

SCEG - Menuiseries Tél. 02 96 49 02 02

Rue du Colombier - B.P. 74 - 22700 PERROS-GUIREC - Tél. 02 96 23 16 12 - groleau.az@wanadoo.fr
Société Coopérative du Dr. Olivier MC Douguez SA 911 - Site N° 224 107 028 20000 - Code APE 4220A - TVA Intr. N° 24
Banque de France - 1021 001 81 000000

FERRET JIMMY

Peinture, Décoration, Ravalement
Démoussage de toiture
Revêtements sols et murs

Rte de Kernabat 22300 Ploubezre
TEL: 02.96.47.17.79
06.62.89.78.87

BRIAND

Combustible

02 96 48 10 41
LANNION

fioul maxifioul

- FIOUL - GAZOLE
- BUTANE - PROPANE
- BOIS - CHARBON
- ENTRETIEN - RAMONAGE

INTÉRIEUR & EXTÉRIEUR

LE GUEN
PEINTURE

Une équipe à votre service !

Z.A. de Kervanon **PLOUIGNEAU**
Z.A. de Kerblquet **CAVAN**
Tél. : 02 96 37 41 38
Fax : 02 96 47 12 25
le-guenc@wanadoo.fr

PROFESSIONNEL & PARTICULIER

Jean-Hervé CARN

Plâtrerie
Cloisons-sèches - Isolation
Faux plafonds

Route de Morlaix - Trédrez
22300 LANNION
Tél. 02 96 35 77 04 - Fax 02 96 35 74 96
carnjeanhervé@wanadoo.fr

Le Couillard
CONSTRUCTIONS

Avenue Parc Nevez
22300 LANNION
Tél. 02 96 46 64 80
Fax 02 96 46 48 46

Entreprises
et particuliers

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
ENTREPRISE DE GROS OEUVRE
CONSTRUCTION AGRICOLE

Aurélien Couverture

Couverture - Zinguerie
Neuf & Rénovation

Aurélien Padé / Kerbrézant - 22300 PLOUBEZRE
Tél. 02 96 37 66 68

COUVERTURE - ZINGUERIE

D. LE ROUX
Neuf et Rénovation

PLOUBEZRE 02 96 47 18 13

Plomberie
Chauffage
Electricité
Energie
Renouvelable

David Mestric

S^t-Jean 22420 PLOUARET
email: mestricd@wanadoo.fr

Tel/Fax: 02 96 38 96 98

TRÉGOR TAXIS

11 véhicules

Gares - Aéroports - Toutes distances
Mise en route du compteur
à la prise en charge

Lannion - Ploubezre - Trévou - Plouaret - Plestin

06 07 09 51 59

Nous remercions
nos annonceurs
pour leur soutien

Actif **HAMON**
TAXI

06 12 73 10 06

Transport médical assis
Conventionné toutes caisses
Taxi nuit sur réservation

Alarmes - Portail Électrique
Cablage Électromagnétique

TS Élec
Electricité générale

Stéphane TURLUCHE
Artisan Électricien
Kernabat - 22300 PLOUBEZRE
Neuf - Rénovation - Dépannage

06 79 82 00 03
tselec22@orange.fr

Aquaqym
Bien-être

OUVERT
TOUTE L'ANNÉE

Cours
de 1 heure

sur RÉSERVATION
par téléphone au
06 15 84 75 51

- Etirements
- Renforcement musculaire
- Travail Postural
- Relaxation

10€
la séance

Piscine
à 33°C

2 rue François Tanpuy-Prigent 22300 PLOUBEZRE